

# PERSPECTIVES



ARNE DEDERT AGENCE FRANCE-PRESSE

III DOSSIER SECRETS D'ÉGLISE

## Justifier le mal au nom du bien

L'instrumentalisation de la religion par des religieux agresseurs sexuels

**L'Église catholique se réveille d'un très long cauchemar. Pendant des décennies, des membres du clergé ont agressé des enfants et des religieuses en toute impunité. Le pape François convoquera cette semaine les évêques du monde entier à un sommet inédit sur ce fléau. Comment expliquer ces agressions et qui en sont les victimes ?**

MAGDALINE BOUTROS  
LE DEVOIR



C'est Dieu qui a mis ce garçon sur mon chemin. » « Quand Dieu va me juger, Il va aussi prendre en compte tout ce que j'ai fait de bien. » Ces justifications sont tout droit sorties de la bouche de prêtres ayant commis des abus sexuels sur des enfants.

Subrepticement, la spiritualité s'est ainsi trouvée entremêlée à des dérives psychiatriques menant à des délits criminels. Une instrumentalisation de la religion qui a permis à nombre de prêtres pédophiles de vivre pendant des années, sinon des décennies, en faisant l'apologie du bien tout en semant le mal.

« Une différence que l'on voit entre les membres du clergé et les autres agresseurs, c'est l'utilisation de la religion pour se donner le droit de commettre l'abus », résume en entrevue Karlijn Demasure, directrice exécutive du Centre pour la protection de l'enfance de l'Université pontificale grégorienne de Rome.

Spécialiste des cas d'abus sexuels commis dans l'Église catholique, Karlijn Demasure a traité de nombreux prêtres pédophiles et supervisé plusieurs thérapeutes appelés à soigner

des membres du clergé ayant agressé des enfants. « Ils vont dire : "Dieu savait qui j'étais. Il a mis ce garçon sur mon chemin, ça veut dire qu'Il accepte qu'on ait une relation sexuelle" », rapporte M<sup>me</sup> Demasure.

Plusieurs de ces abuseurs étaient des êtres charismatiques aimés de leurs paroissiens, souligne-t-elle. « Certains d'entre eux disaient : "Dieu va me juger, mais Il va mettre dans la balance les bonnes œuvres à droite et à gauche les péchés. Aussi longtemps que mes bonnes œuvres vont demeurer les plus importantes, j'irai au ciel." »

Tordue, la religion a ainsi été érigée en caution, éblouissant tant les agresseurs que, dans certains cas, les victimes. « C'est très important d'être au fait des rouages psychologiques et spirituels qui encouragent l'abus », insiste Chantal Beauvais, rectrice de l'Université Saint-Paul à Ottawa. La dimension spirituelle doit intrinsèquement faire partie des traitements proposés aux prêtres qui ont commis des abus, croit-elle.

### Soigner les dérives

Au Canada, un seul centre en santé mentale offre des soins spécifiques pour les membres du clergé. Fondé en 1966, l'Institut Southdown, au nord de Toronto, propose un traitement sur place de 14 semaines aux religieux et religieuses souffrant de dépression, d'anxiété, mais aussi de dérives sexuelles.

« C'est largement insuffisant », pointe Chantal Beauvais, ex-religieuse. D'autant plus que les traitements offerts le sont en anglais. « Tous les outils ne sont pas encore en place au sein de l'Église

pour faire la prévention, la protection et aussi la gestion des abuseurs », remarque-t-elle.

Forte de son expertise en droit canonique, en psychothérapie et en théologie, l'Université Saint-Paul lancera à l'automne un centre interdisciplinaire axé sur la protection (*safeguarding*) et sur la prévention des abus sexuels commis dans l'Église et dans la société en général.

Ce centre de recherche et de diffusion des connaissances formera également des thérapeutes spécialisés dans le traitement des membres du clergé. Des thérapies en français pourraient également être proposées aux agresseurs et aux victimes. « On doit encore réfléchir à la structure, notamment pour s'assurer qu'un abuseur ne croise pas sa victime », précise M<sup>me</sup> Beauvais.

### Un fléau mondial

On ignore toujours combien de prêtres ont abusé sexuellement d'enfants au Québec. On sait que l'Église catholique était omnipotente dans la société québécoise jusqu'à la Révolution tranquille, mais aucune enquête exhaustive sur ce fléau n'a été menée comme ce fut le cas dans d'autres pays.

L'abolition du délai de prescription (30 ans au Québec), empêchant certaines victimes de poursuivre au civil une communauté religieuse ou un diocèse, pourrait permettre d'obtenir un meilleur portrait de l'ampleur du phénomène. La Coalition avenir Québec (CAQ) avait fait de cet enjeu une promesse électorale.

Des enquêtes menées ailleurs en Occident, notamment aux États-Unis, en

Australie, en Irlande et en Allemagne, ont établi qu'entre 5 % et 7 % des prêtres ont agressé sexuellement des enfants. Ce ne sont pas tous des pédophiles. Ce ne sont pas tous des pédophiles, explique Karlijn Demasure. La pédophilie désigne spécifiquement les abus sexuels commis sur des enfants de moins de 13 ans. « Ceux qui ont cette pathologie font beaucoup de victimes », explique la spécialiste.

L'éphébophilie, qui désigne les agressions commises sur des adolescents de plus de 13 ans, fait généralement moins de victimes. « Ce sont des prêtres qui peuvent avoir agressé deux ou trois adolescents », dit M<sup>me</sup> Demasure.

Si les pédophiles commettent des abus dès leur ordination, les éphébophiles, eux, passent à l'acte de sept à neuf ans après avoir été ordonnés, relève Karlijn Demasure. « Il faut se demander ce qui se passe pour que le prêtre devienne vulnérable et que cela le mène à abuser [de son] pouvoir. » « Il faut avoir une relation au pouvoir très saine pour exercer un ministère », rappelle-t-elle.

En octobre dernier, la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) a adopté une série de lignes directrices pour traiter avec diligence les allégations d'abus. Le document *Protection des personnes mineures contre les abus sexuels* place les victimes au centre de la démarche de reconstruction de l'Église. « Il faut revoir la théologie de l'Église, revoir la structure de l'Église, revoir la théologie du sacerdoce et la formation des séminaristes et du personnel religieux, avance M<sup>me</sup> Beauvais. Finalement, c'est à une grande conversation que toute l'Église est appelée. »

DES RELIGIEUSES VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES • LE SOMMET AU VATICAN • PAGES B 2 ET B 3



**DEVOIR DE PHILO**  
Macron et les gilets jaunes: entre idéologie et utopie  
B 9

**ÉDUCATION**  
ID: un nouveau bilan à méditer, la chronique de Normand Baillargeon  
B 4

**POLITIQUE**  
J'ai pas voté pour ça, la chronique de Michel David  
B 5

III SCANDALES SEXUELS

# Des agressions contre des religieuses passées sous silence

Est-ce que la vague #MoiAussi pourrait s'étendre aux femmes des communautés religieuses? Trop longtemps restées dans l'ombre, des sœurs réclament que l'Église se penche sur les agressions commises envers elles par des prêtres et des évêques.

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR



Encore l'année dernière au Chili, en Afrique, en Inde et en France, des cas d'agressions répétées et de viols de religieuses par des membres du clergé éclataient au grand jour. Des histoires sur lesquelles les autorités ecclésiastiques tentaient de mettre le couvercle, avant que des accusations formelles soient portées par la police.

Alors que toute l'attention sera dirigée la semaine prochaine sur le délicat enjeu des abus sexuels commis sur des mineurs, des religieuses du monde entier demandent elles aussi que justice soit faite pour les sœurs qui ont été agressées par des hommes d'Église dans l'indifférence complète.

Les premières dénonciations parvenues aux oreilles du haut clergé remontent à plus de 30 ans, mais le Vatican a toujours refusé d'attaquer ce problème de front. Toutefois, la donne pourrait changer. Car la colère gronde au sein de congrégations féminines, ouvrant la porte à l'émergence d'un mouvement #MoiAussi chez les religieuses.

En novembre 2018, l'Union internationale des supérieures générales (UISG), basée à Rome et représentant 500 000 des 660 000 sœurs de la planète, pressait « toute religieuse ayant été agressée [à] dénoncer cette agression auprès de la responsable de sa congrégation et auprès des autorités ecclésiastiques ou civiles ». Quelques mois plus tôt, c'était

l'imposante Confédération américaine des religieuses qui appelait ses membres à signaler les agressions commises par des prêtres. Au Canada, l'appel a été lancé à toutes les communautés, affirme sœur Lise Tanguay, représentante de la constellation francophone pour l'UISG au Canada. « Tous les dossiers seront envoyés à Rome, nous ne sommes pas au courant des cas ici. »

Contactée par *Le Devoir*, sœur Patricia Morgante, porte-parole de l'UISG à Rome, a fait savoir que l'organisation internationale décidera au cours des prochains jours des suites à donner aux plaintes acheminées au cours des trois derniers mois.

## Un phénomène ignoré

Pour sœur Aurore Larkin, supérieure générale de la Congrégation des sœurs grises de Montréal, il est plus que temps que le Vatican se saisisse de ce tabou. « Ça fait longtemps que c'est dénoncé : ma première rencontre à ce sujet à Rome remonte à 1998 ! On pensait que ça n'existait pas en Amérique du Nord. À mon avis, aucune institution n'est épargnée par ce fléau. À l'appel lancé par le pape sur la question des mineurs abusés s'ajoute celle des sœurs. C'est une bonne nouvelle que ce soit pris au sérieux. Enfin ! »

En effet, le pape François a dû se prononcer sur la question le 5 février dernier, et a admis que des religieuses sont utilisées « comme esclaves sexuelles ». Et ce, après la publication d'un article explosif dans *Women Church World*, un supplément féminin du journal du Vatican, l'*Osservatore Romano*, faisant état de sœurs violées, forcées à avorter ou à élever seules des enfants après avoir été bannies de leur communauté.

Sœur Larkin, formée comme travailleuse sociale et intervenante auprès des femmes en difficulté, n'en démord pas. « Ce n'est pas moins grave que l'abus des mineurs. Plusieurs des sœurs agressées étaient aussi mineures. Je pense que la guérison va se faire en parlant de prévention, mais aussi d'égalité dans l'Église. Il faut mettre en question le cléricisme et le patriarcat. La porte est ouverte, il faut continuer ! »

Karlijn Demasure, spécialiste de l'Université grégorienne à Rome, af-



firme que le Saint-Siège est au courant depuis plus de 25 ans des agressions perpétrées contre des religieuses, mais que peu a été fait pour les protéger ou sanctionner les prêtres criminels.

« L'affaire a commencé en 1994, dans un rapport révélant que des sœurs en Afrique avaient le sida. C'était clair que c'était en raison d'agressions sexuelles commises par des prêtres. Le rapport faisait alors état d'agressions rapportées dans 23 pays », explique-t-elle.

Ce rapport accablant, transmis en toute confidentialité au Vatican par une missionnaire d'une organisation médicale humanitaire, faisait état de sœurs forcées à des rapports sexuels. « Des prêtres se tournaient vers elles, jugées plus "sûres" et moins à risque d'avoir le VIH, alors que prévalait la pandémie de sida », explique M<sup>me</sup> Demasure.

Le même rapport, qui a fuité dans le *National Catholic Reporter*, recense d'autres cas aberrants. Dès 1988, une supérieure avait alerté un évêque du Malawi que 29 religieuses du même ordre avaient été « mises enceintes » par des prêtres. Saisi de la question au Vatican, le cardinal Martinez n'avait toutefois donné aucune suite à ce rapport.

En 1998, un nouveau portrait déolant, dressé par sœur Marie Macdonald, supérieure des Sœurs missionnaires Notre-Dame d'Afrique, révéla que des sœurs étaient violées puis forcées à avorter. Il resta aussi en plan.

« Ces sœurs reniées par leur communauté — alors que l'agresseur était tranquille — devaient élever seules leur enfant. Certains ordres ont fini par forcer des prêtres pères à quitter leur communauté pour s'occuper de leurs enfants. J'ai même eu connaissance d'un prêtre qui avait eu quatre enfants de quatre femmes différentes », précise Karlijn Demasure.

## Abus de pouvoir

Ces agressions commises sur des religieuses sont souvent assimilées à des relations « amoureuses » par les autorités de l'Église, écrivait en décembre Lucette Scaraffia, auteure de l'article choc publié dans *Women Church World*. « Il s'agit plutôt de contraintes exercées par un homme en position de pouvoir sur une femme vulnérable. »

Encore en janvier, le journal catholique *La Croix* faisait état de faveurs

## Les congrégations au Canada

12 220 religieuses et religieux catholiques (2018) ; 70 % sont des femmes  
Québec : 8488 membres (69 %) ; Ontario : 1778 ; Atlantique : 980 ; Ouest : 974

### Âge moyen au Québec

Plus de 80 ans : 50 % ; 60 à 80 ans : 44 % ; 40 à 60 ans : 5 % ; moins de 40 ans : 1 %

## ANNONCES

160

APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition socio-économique, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

170

HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

CONDOS PARIS CENTRE

Près métro et services. WIFI. Sem./mois. À partir de 790 \$.  
Location : 514-999-0546  
paris.condo@sympatico.ca

PARIS - Petit bijou d'appart sur la Butte Montmartre, au cœur de Paris.

Paisible, ensoleillé, ascenseur. 514-489-5955  
appartement-montmartre.com

307

LIVRES ET DISQUES

LIBRAIRIE

Bonheur d'Occasion  
achète livres de qualités en tout genre. 514 914-2142  
www.bonheurdoccasion.com

## AVIS DE DÉCÈS



**Georgette (Amyot) Villeneuve  
1927 - 2019**

Vendredi le 8 février 2019, est décédée Madame Georgette (Amyot) Villeneuve, à l'âge de 91 ans.

Elle laisse dans le deuil son fils Alain, son frère Gabriel (Claire), sa sœur Huguette Villeneuve ainsi que de nombreux neveux et nièces, parents et ami(es), anciens et anciennes collègues de travail de la fonction publique. Elle laisse aussi sa grande amie Monique Laforest, qui fut d'un grand support au cours des dernières années.

Professeure durant presque 40 ans, femme de culture exceptionnelle, une passionnée de cinéma et de littérature, un amour inconditionnel pour la langue française, philanthrope, généreuse et préoccupée par le sort d'enfants pauvres dans le monde. Son départ laisse un grand vide pour de nombreuses gens qui l'ont côtoyée.

La famille recevra les condoléances le vendredi 22 février 2019 de 13h à 18h ainsi que le samedi 23 février 2019 de 9h à 10h au Complexe funéraire Urgel Bourgie/Athos, 3955 chemin de la Côte-de-Liesse, Ville Saint-Laurent.

URGEL BOURGIE

Consultez notre registre au [urgelbourgjie.com](http://urgelbourgjie.com) / 514 735-2025

Les funérailles suivront à la chapelle du complexe et de là, au Cimetière de St-Augustin.

3<sup>e</sup> anniversaire

**Pierre Mantha  
1940 - 2016**

Amour et reconnaissance

Lauraine et la famille

Communiquez avec  
**Le Mémoriel**  
pour publier :

- Avis de décès • Faire-part
- Remerciements • Condoléances
- Anniversaires • Hommage
- In memoriam

Le Mémoriel  
1855, rue Du Havre, bureau 107  
Montréal, Qc, H2K 2X4

Télé: 514 525-1149

Télé: 514 525-7999

[deces@lememoriel.com](mailto:deces@lememoriel.com)

Le mémoriel

**Météo Média**

©MétéoMédia 2019

Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Nei -17/-21	Nua -18/-26	Londres	Var 14/8	Var 15/9
Moncton	Plu 7/-10	Sol -5/-16	Los Angeles	Sol 16/6	Ave 14/7
Saint-Jean	Ave 4/-8	Sol -5/-13	Mexico	Sol 28/12	Sol 29/10
Toronto	Var -3/-12	Var -5/-11	New York	Sol 5/-4	Sol 2/-1
Vancouver	Var 4/-2	Var 3/-4	Paris	Sol 14/3	Sol 15/3
Winnipeg	Var -15/-21	Var -15/-23	Tokyo	Var 12/2	Sol 10/2

Montréal	Ce soir	Demain	Lundi	Mardi
Aujourd'hui -3	-16	-9/-19	-10/-22	-12/-20
Ciel variable.	Généralement dégage.	Passages nuageux.	Passages nuageux.	Passages nuageux.

Québec	Ce soir	Demain	Lundi	Mardi
Aujourd'hui -2	-15	-9/-19	-11/-20	-12/-20
Ciel variable.	Passages nuageux.	Généralement ensoleillé.	Ensoleillé.	Passages nuageux.

Gatineau	Ce soir	Demain	Lundi	Mardi
Aujourd'hui -5	-17	-8/-17	-10/-21	-10/-19
Ciel variable.	Généralement dégage.	Passages nuageux.	Ciel variable.	Passages nuageux.

**Météo Média**  
meteomedia.com/video

**IMPRÉVISIBLE. COMME PRÉVU !**  
DÉCOUVREZ-EN PLUS

**AQETA**  
Association québécoise des troubles d'apprentissage

*moi aussi*  
**JE PEUX APPRENDRE**

Le droit d'apprendre depuis 1966  
[aqeta.qc.ca](http://aqeta.qc.ca)



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## Quelques scandales sexuels dans l'Église

**Irlande 2000** 3000 adultes disent avoir été agressés par des prêtres. Le rapport Ryan se penche sur tous les types d'agressions subies dans les institutions religieuses. Plus d'un milliard d'euros seront versés à environ 12 500 victimes.

**États-Unis 2004** Le Jon Jay Report évalue à 4400 le nombre de prêtres américains ayant abusé de mineurs entre 1950 et 2002, soit 4% de la prêtrise.

**Allemagne 2010** Des affaires de pédophilie éclatent dans 19 diocèses sur 27. Une commission d'État enquête et condamne l'Église et l'État à verser 120 millions d'euros aux victimes agressées entre 1945 et 1975.

**Texas 2012** Un premier évêque américain, M<sup>gr</sup> Robert Finn, est condamné pour avoir omis de dénoncer un prêtre pédophile à la justice.

**Australie 2017** Une commission royale d'enquête établit à 7% les religieux catholiques australiens qui ont été accusés d'agressions. En 2018, l'archevêque de Sydney est jugé et reconnu coupable d'abus sur des mineurs.

**Pennsylvanie 2018** Le procureur de Pennsylvanie dénonce des abus perpétrés par 300 prêtres sur «au moins 1000 enfants».



LA PRESSE CANADIENNE

## Cas d'agressions sexuelles contre des sœurs

**France, janvier 2019.** Claire Maximova, jeune carmélite française agressée par son accompagnateur spirituel, publie l'histoire de l'escalade des agressions et de l'omertà imposée par sa communauté dans *La tyrannie du silence* (Éditions du Cherche-Midi).

**Rome, 23 novembre 2018.** L'Union internationale des supérieures générales dénonce « le schéma d'agressions répétitives (de toutes sortes) qui prévaut au sein de l'Église et de la société ».

**Chili, juillet 2018.** Six religieuses du Bon Samaritain dénoncent des agressions commises par des prêtres qui visitaient leur communauté. Certaines d'entre elles ont été expulsées de leur communauté.

**États-Unis, juillet 2018.** La Leadership Conference of Women Religious demande à toutes ses membres de signaler les agressions commises par des membres du clergé.

**Inde, juin 2018.** Une missionnaire du Kerala porte plainte contre un évêque, alléguant avoir été violée à 13 reprises entre 2014 et 2016.

**2001.** Le *National Catholic Reporter* publie les résultats de rapports remis au Vatican, relatant des cas de viol et de religieuses contraintes à avorter, restés confidentiels jusque-là.

**1998.** Le rapport présenté par S<sup>re</sup> Marie MacDonald, supérieure des Sœurs missionnaires Notre-Dame d'Afrique, recense le harcèlement, le viol, et même les avortements forcés auxquels sont soumises certaines religieuses par des prêtres et des évêques.

**1994.** Un premier rapport de la CAFOD, l'agence catholique pour le développement outremer de l'Église catholique d'Angleterre et du pays de Galles, fait état de cas d'agression survenus dans 23 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique du Nord.

sexuelles réclamées en 2011 en République démocratique du Congo (RDC) en échange de certificats ou de résidences offerts à des communautés religieuses. L'image du « prêtre omnipotent » continue de régner en maître dans certains pays, pense M<sup>me</sup> Demasure.

Ce fléau touche plusieurs pays où les communautés connaissent toujours un fort taux de recrutement de jeunes religieuses. « J'ai souvent entendu : "Ça ne se passe pas ici [en Occident] !" Or, il y en a aussi en Europe. Il faudra le reconnaître si on veut mettre fin à ces agressions », ajoute la professeure, qui espère que l'appel de l'UISG pourra permettre d'avoir un véritable portrait de la situation.

« En Occident, les faits reprochés remontent à très longtemps. Plusieurs sœurs âgées n'auront peut-être plus le courage de faire une dénonciation et de se retrouver au milieu de l'orage », pense-t-elle.

### Des attentes

Sœur Gisèle Turcot, supérieure générale à l'Institut de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, impliquée dans la lutte contre la traite humaine, salue

le courage du pape François « qui essaie de voir clair ». « J'espère qu'on avancera sur la question de la responsabilité des évêques, car plusieurs ont caché les agressions et n'ont rien fait, sinon déplacer un prêtre dans une autre paroisse. »

Pourrait-il y avoir des dévoilements au Québec, là où vivent la grande majorité des religieuses au pays ? « Je ne sais pas. Nos sœurs ont plus de 80 ans, peut-être ont-elles fait la paix ? »

Pour sœur Aurore Larkin, dénoncer n'est pas le seul remède, comme l'a démontré le mouvement #MoiAussi. « Ce n'est pas le seul chemin. Plein de sœurs ont suivi des thérapies. Leurs communautés ne sont parfois même pas au courant. J'ignore s'il y aura des suites au Canada, mais l'abus n'est pas juste sexuel, il a pu être financier, spirituel. Le problème, c'est l'inégalité des rapports entre les hommes et les femmes. Il faut préparer un processus pour recueillir les sœurs qui veulent dénoncer un agresseur. Je souhaite que ça mène à des guérisons, à des réconciliations, et à se libérer de la honte et du patriarcat ! »

**Ce n'est pas moins grave que l'abus des mineurs. Plusieurs des sœurs agressées étaient mineures. Je pense que la guérison va se faire en parlant de prévention, mais aussi d'égalité dans l'Église.**

SŒUR AURORE LARKIN



# À quoi s'attendre du sommet au Vatican ?

MAGDALINE BOUTROS  
AMÉLI PINEDA  
LE DEVOIR

Dans un geste sans précédent, le souverain pontife a convoqué des évêques du monde entier à un sommet sur la « protection des mineurs et des adultes vulnérables », à Rome la semaine prochaine. À quoi s'attendre de cet exercice ? L'unique représentant canadien à ce sommet, Lionel Gendron, évêque de Saint-Jean-de-Longueuil et président de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC), et Jean-Guy Nadeau, professeur retraité de l'Institut d'études religieuses de l'Université de Montréal et spécialiste des cas d'abus sexuel dans l'Église catholique, répondent aux questions du *Devoir*.

### Qu'est-ce qui sera discuté ?

Pour le pape, l'objectif est de s'assurer que les évêques cessent d'occulter les cas d'abus sexuel commis par des prêtres et que tous sont sur la même longueur pour prévenir les abus et réagir aux dénonciations des victimes. « Trois thèmes seront abordés : la responsabilité de l'Église, comment ces abus ont pu être commis et, ensuite, la reddition de comptes. Comme dans

d'autres religions, il n'y a pas vraiment de structure de reddition de comptes. L'importance de la transparence sera abordée, en principe, pour le futur », souligne M. Nadeau. L'évêque Gendron ajoute que le pape souhaite que l'Église reconnaisse la gravité du problème et l'urgence de trouver des solutions.

### Qui participera à cette rencontre ?

Cette réunion « concerne avant tout les évêques » parce qu'ils sont « responsables de ce grave problème ». Quelque 180 personnes sont attendues à ce sommet. Près de 120 évêques et présidents des conférences épiscopales de chaque pays du monde seront du nombre. Les évêques des rites copte, syriaque et maronite ont aussi été convoqués. Des experts en maltraitance et abus sexuel donneront des conférences sur le sujet, et des victimes ont été invitées par le pape à raconter ce qu'elles ont vécu.

**Des mesures concrètes seront-elles adoptées pour s'assurer que l'Église applique des normes uniformes pour protéger les mineurs partout dans le monde ?**

Tout porte à croire que ce sommet sera

d'abord symbolique. « Je ne me souviens pas d'avoir vu par le passé une réunion d'urgence sur une question d'agir commandée par un pape. Je crois que c'est vraiment symbolique, pour envoyer le message qu'on prend au sérieux la question des abus dans l'Église », indique M. Nadeau. L'évêque Gendron ajoute que le pape a lui-même indiqué qu'il ne fallait pas avoir trop d'attentes et qu'« il vise avant tout une prise de conscience ».

### Cette rencontre mènera-t-elle à des changements au droit canon ou à la théologie de l'Église ?

Plusieurs victimes espèrent que le Vatican supprimera les délais de prescription pour les victimes d'abus sexuels. Mais changer le droit canon s'apparenterait à une révision du droit canadien, selon M. Nadeau, d'avis qu'un tel projet nécessiterait une décennie. Ce sommet n'ayant aucun caractère consultatif ou décisionnel, le Vatican a déjà indiqué que le sujet risque de ne même pas être abordé.

### Pour mener à bien cet exercice, le pape François est-il l'homme de la situation ?

Bien que réputé pour sa sensibilité, François a d'abord eu le réflexe de couvrir le cardinal McCarrick, soupçonné d'agressions sexuelles sur des séminaristes et des prêtres, exigeant des preuves de ces allégations. « Ce n'est pas un homme sans défaut, mais il est conscient de la nécessité d'une réforme de l'Église. J'espère qu'il aura le temps de bâtir une équipe pour travailler avec lui et poursuivre son œuvre », fait valoir l'évêque Gendron.



ALESSANDRA TARANTINO ASSOCIATED PRESS

Une opinion partagée par M. Nadeau, qui rappelle que le pape a ordonné la tenue d'une enquête sur le dossier McCarrick. « Est-ce que c'est le bon homme ? J'ai envie de répondre que c'est celui qu'on a. »

### L'Église est-elle capable de se réformer après avoir caché, pendant tant d'années, ces abus ?

Le pape a beaucoup insisté, ces derniers jours, sur le fait que les abus sexuels touchent toute la société, pas seulement l'Église. Pour l'évêque Gendron, il n'y a pas de doute à savoir que l'Église peut améliorer ses façons de faire. « Le pape François a mis le doigt sur des blessures que nous avons, et il travaille à trouver les solutions pour les guérir », dit-il.

### Des commissions d'enquête ont eu lieu en Allemagne, aux États-Unis, en Australie et en Irlande pour dresser un portrait clair de la situation. Faudrait-il une enquête pour faire la lumière sur ce qui s'est réellement passé au Québec ?

Cette question doit être posée aux victimes, estime M. Nadeau. « Si cela peut aider à la guérison et amener des réponses, une enquête pourrait être faite. » En octobre dernier, le diocèse de Montréal a dit ne pas souhaiter aller de l'avant avec un tel exercice, mais s'est dit prêt à collaborer en donnant accès aux dossiers des prêtres aux autorités, si jamais une enquête est lancée. « Si le processus judiciaire juge que c'est ce qu'il faut faire, on va collaborer. Mais on ne veut pas le devancer », confiait M<sup>gr</sup> Christian Lépine, archevêque de Montréal, en entrevue avec *Le Devoir*.

## ID: un nouveau bilan à méditer

NORMAND BAILLARGEON



**A**vant toute chose, une mise en garde : je vous emmène aujourd'hui sur un terrain miné. Ce dangereux territoire a pour nom « méthodes pédagogiques ». S'il est à ce point périlleux, c'est qu'il est le lieu de virulents débats : conceptuels, méthodologiques, mais aussi idéologiques.

Pour circuler avec une certaine sûreté sur ce territoire, une boussole sera fort utile. Je suggère celle qui permet de distinguer d'une part des méthodes pédagogiques centrées sur l'élève et, d'autre part, des méthodes pédagogiques centrées sur l'enseignant.

En première approximation, les premières miseront surtout sur la participation active de l'élève, invité par exemple à découvrir ce qu'on veut lui faire apprendre. Les deuxièmes miseront plutôt sur un enseignant prenant les commandes et présentant de manière séquentielle, systématique et précise le contenu à faire apprendre.

Ces dernières méthodes comprennent toutes ces pratiques qu'on regroupe sous l'appellation de méthodes instructionnistes. Parmi elles, il en est une appelée « instruction directe » (ID) — DI, ou *Direct Instruction*, en anglais, puisque cette approche provient des États-Unis, où elle est apparue il y a une cinquantaine d'années.

### L'ID en quelques mots

L'ID a été développée par Siegfried Engelmann (1931), un philosophe de formation, puis en collaboration avec des collègues. Les idées fondamentales sur lesquelles elle repose sont les suivantes.

Tous les enfants peuvent apprendre si on utilise la bonne méthode d'instruction et s'ils maîtrisent les connaissances préalables nécessaires pour acquérir une nouvelle connaissance.

Pour respecter ces principes, l'enseignant présente son contenu de manière séquentielle et non ambiguë : l'élève peut alors correctement inférer ce qu'il doit apprendre. Il le pratique ensuite jusqu'à la maîtrise et possède dès lors un nouvel outil dans son répertoire cognitif : il pourra en user pour acquérir de nouvelles connaissances.

Engelmann et ses collaborateurs ont rédigé plus de cent programmes d'instruction directe fondés sur ces principes.

Notons que rien de tout cela n'interdit que l'enseignant puisse aussi utiliser des stratégies qui sollicitent la participation des élèves — il peut, et même doit poser de brèves questions pour s'assurer que telle chose a été comprise, par exemple.

Peu de temps après sa création, l'ID a été testée dans le cadre de *Follow Through*, qui est la plus longue étude longitudinale jamais réalisée en éducation. On y comparait sur plusieurs plans diverses méthodes pédagogiques. La grande gagnante, sur tous les plans ? L'ID.

Elle a été testée de nombreuses fois depuis lors. Avec quels résultats ? Une méta-analyse qui se penche sur toutes ces mises à l'épreuve réalisées depuis un demi-siècle est parue en 2018.

### La récente méta-analyse

Par méta-analyse, pour le dire en un mot, on désigne des méthodes statistiques qui synthétisent des résultats de recherche portant sur un objet commun en cherchant à repérer des schèmes, des désaccords et des tendances alors perçues comme plus ou moins lourdes.

Les résultats rapportés par la méta-analyse *The Effectiveness of Direct Instruction Curricula* — ils concernent la lecture, les mathématiques, la langue et bien d'autres sujets — vont dans le sens de ceux de *Follow Through*. Les auteurs rapportent les inévitables limitations de leur travail et demandent qu'on poursuive les recherches. Je vous invite à lire l'article pour en savoir plus. Mais il reste que les effets des programmes d'ID sont décrits comme « constamment positifs » et même, pour la plupart des critères étudiés, « grandement positifs ».

### Des réflexions en revenant du champ de mines

Presque rien de toute l'abondante littérature de l'ID (programmes, ouvrages théoriques, articles...) n'est offert en français. Et même dans le monde anglo-saxon, la méthode reste largement méconnue et sous-utilisée. Les auteurs concluent d'ailleurs leur texte en évoquant cela comme une manière d'énigme : « Malgré le fait qu'une très imposante quantité de travaux de recherche en montre l'efficacité, l'ID n'a été ni largement diffusée ni utilisée à grande échelle. »

Cela, suggèrent-ils, pourrait être dû à la popularité du constructivisme en éducation et à la méconnaissance de ce qu'est réellement l'ID. Souvent, en tout cas, elle est condamnée d'avance, typiquement considérée comme malsaine, contraire à la nature, à ce qui vaut mieux pour l'enfant, et ainsi de suite.

Peut-être. Mais cette méconnaissance et cette sous-utilisation d'une pratique que la recherche recommande restent troublantes.

À ce propos, je dois dire qu'une des lectures troublantes que j'ai faites en éducation est justement un ouvrage de Siegfried Engelmann paru en 1992, dans lequel il soulevait précisément cette énigme.

Engelmann avançait quelques hypothèses pour la résoudre. Mais le titre de son livre (*War Against the Schools' Academic Child Abuse*) ne laissait aucun doute sur les effets auxquels, selon lui, conduisent cette méconnaissance et cette sous-utilisation : à de la maltraitance d'enfants par le milieu de l'enseignement.

**La méconnaissance de l'« instruction directe » et la sous-utilisation de cette pratique que la recherche recommande restent troublantes**

### III ANALYSE

# Les sables mouvants de SNC-Lavalin

**C'est une patate très chaude que Justin Trudeau a entre les mains avec le dossier SNC-Lavalin. Ciblé par l'opposition, le premier ministre nie avoir exercé des pressions sur son ancienne ministre de la Justice pour qu'elle accorde à la compagnie québécoise un accord de poursuite suspendue (comme le souhaite le gouvernement québécois). Le dossier a des ramifications juridiques et économiques, mais il ébranle aussi les relations entre le gouvernement Trudeau et les Autochtones. Décryptage en six aspects.**

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ, FRANÇOIS DESJARDINS ET HÉLÈNE BUZZETTI  
LE DEVOIR

### III CANADA

## Panier de crabes politique

Encore vendredi, le premier ministre Justin Trudeau constatait en point de presse qu'il doit « faire très attention par rapport » à ce qu'il peut dire [ou pas] publiquement au sujet des discussions qu'il a eues avec son ex-ministre Jody Wilson-Raybould. Les échanges du Conseil des ministres sont confidentiels... et ils le restent même si M<sup>me</sup> Wilson-Raybould a choisi de démissionner.

Ainsi, bien des éléments de ce dossier risquent de ne jamais être dévoilés. Et dans le contexte actuel, il est impossible de juger si les conversations entre l'équipe Trudeau et l'ex-ministre de la Justice au sujet de SNC-Lavalin relevaient de ce qui est permis (discuter de l'enjeu) ou de ce qui ne l'est pas (faire pression sur la ministre). M. Trudeau martèle qu'il a souligné à la ministre que la décision d'accorder un accord de poursuite suspendue à SNC ne pouvait relever que d'elle-même — la procureure des poursuites pénales du Canada ayant pour sa part jugé que SNC n'y était pas admissible. Il soutient aussi que son ancienne ministre ne lui a jamais fait part d'un quelconque problème quand elle était au cabinet.

Reste que, pour les partis d'opposition, le fond de l'histoire permet une conclusion : M<sup>me</sup> Wilson-Raybould a été tassée du ministère de la Justice parce qu'elle résistait aux pressions du cabinet du premier ministre, qui voulait donner un coup de main à une compagnie québécoise accusée de corruption. Et le refus des libéraux de laisser les principaux protagonistes de l'histoire témoigner devant le Comité permanent de la justice montrerait qu'ils ont des choses à cacher. « C'est un aveu de culpabilité », tranchait un député conservateur cette semaine.

### III JUSTICE

## Démêlés judiciaires

Plusieurs dossiers liés de près ou de loin à SNC-Lavalin se trouvent présentement devant les tribunaux. Mais un seul concerne l'accord de poursuite suspendue demandé à Ottawa : celui où SNC-Lavalin (comme compagnie) fait face à deux accusations pour fraude et corruption d'agents publics étrangers pour des actes commis en Libye entre 2001 et 2011. Selon les accusations portées par la GRC en 2015, la firme aurait versé près de 48 millions à des agents libyens dans le but d'influencer les décisions de leur gouvernement. L'enquête préliminaire est en cours.

Un autre dossier mis en lumière cette semaine rappelait que la GRC travaille avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec afin de déposer des chefs d'accusation pour un stratagème de corruption visant l'obtention du contrat de réfection du pont Jacques-Cartier au début des années 2000.

Autrement, certaines causes pendantes concernent des ex-employés de la firme de génie-conseil. L'ancien vice-président contrôleur, Stéphane Roy, est personnellement accusé de fraude et de corruption d'agent étranger pour avoir participé au versement de pots-de-vin sous le régime du dictateur Kadhafi. L'ancien vice-président directeur, Sami Bebawi, fait face à des accusations semblables. Au début du mois, l'ancien p.-d.g. de SNC, Pierre Duhaime, a pour sa part plaidé coupable à un chef d'accusation d'abus de confiance pour un autre dossier ayant miné la crédibilité de l'entreprise — celui de la construction du Centre universitaire de santé McGill.

### III ÉCONOMIE

## Contrats publics en jeu

SNC-Lavalin ne le cache pas : ses activités canadiennes ont généré des revenus de 2,9 milliards en 2017, soit 31 % du total, suivi des États-Unis (17 %), de l'Australie (13 %) et de l'Arabie saoudite (11 %). Essayez de prédire l'effet potentiel d'une condamnation criminelle, cependant, et vous voilà dans le brouillard, car l'entreprise refuse de ventiler la part qui provient des contrats publics au Canada. Qu'advient-il si la compagnie en était éventuellement exclue ?

Selon un portrait sectoriel produit par Industrie Canada en 2013, les « gouvernements, organismes à but non lucratif et établissements publics » représentaient alors 22 % des ventes pour les firmes de génie, comparativement à 40 % pour les services en architecture. Au Québec seulement, 39 % du chiffre d'affaires des firmes de génie-conseil est lié aux marchés publics, mentionnait l'été dernier l'Association des firmes de génie-conseil du Québec dans un mémoire.

Au Québec et au niveau fédéral, SNC-Lavalin a toujours le droit de participer aux contrats publics. Si jamais l'entreprise était reconnue coupable des accusations qui pèsent sur elle, sa santé financière pourrait dépendre de l'étendue précise des marchés publics desquels elle serait exclue. À Ottawa, une condamnation peut mener à une radiation de dix ans pour les contrats publics, comparativement à cinq ans au Québec. Quand *Le Devoir* a demandé à un analyste financier ses commentaires sur les impacts potentiels, ce dernier a estimé que « personne ne sait ». La situation, selon lui, est tout simplement sans précédent.

### Q&R

# Grandeurs et misères de la philanthropie

Le Québec entre dans une nouvelle ère de la charité

**L'Université McGill a annoncé cette semaine avoir reçu des philanthropes John et Marcy McCall MacBain un don de 200 millions de dollars pour créer des bourses d'études. Afin de saisir son ampleur et d'évaluer ses impacts, *Le Devoir* s'est entretenu avec Sylvain A. Lefèvre, professeur à l'UQAM et directeur du Centre de recherche sur les innovations sociales, lié au Réseau canadien de recherche partenariale sur la philanthropie. Propos recueillis par Stéphane Baillargeon.**

### Comment jugez-vous ce don en tant que spécialiste de la philanthropie ?

Le montant est vraiment exceptionnel et spectaculaire. Il s'agit du don privé le plus important de l'histoire du Canada pour une université. Ce don s'inscrit dans un schéma classique de la philanthropie. Les donateurs ont expliqué qu'ils voulaient redonner à l'établissement qui leur a donné la chance de s'éduquer et de réussir. La rhétorique de redonner à la communauté et d'aider ceux qui en ont besoin est très courante. Le fait de donner à l'université la plus prestigieuse plutôt qu'aux universités plus dans le besoin est aussi extrêmement classique. On le voit constamment aux États-Unis

quand des riches donnent à leur *alma mater*, aux universités les plus reconnues. John Rockefeller a carrément aidé à fonder l'Université de Chicago [à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle]. C'est donc comme si on venait de franchir un palier avec ce don à McGill.

### Une nouvelle ère de la philanthropie se dessine-t-elle ?

Je viens de parler du palier franchi par la taille du don. Je dois aussi parler du palier franchi par la taille des fondations. Il y a 10 000 fondations au Canada et la plupart n'ont pas de salariés. Les grandes fondations sont dans une classe à part. La Fondation Chagnon, créée au début des années 2000 au

Québec, a maintenant une dotation de 1,8 milliard. Elle a longtemps été la plus importante au Canada. La plus importante aujourd'hui est la Fondation MasterCard, avec un actif qui dépasse les 10 milliards. La Fondation Bill & Melinda Gates est hors proportion. Elle a le même budget que l'Organisation mondiale de la santé et elle est en même temps le premier contributeur de l'OMS. En quelques années, les ordres de grandeur ont donc complètement changé. La part globale des dons des super-riches gonfle et le niveau moyen de leurs dons aussi, tandis que le don moyen des particuliers ordinaires a tendance à stagner au Canada.

### Comment s'organisent les dons ?

Il faut regarder ce que dépensent les fondations chaque année. L'Agence de revenu du Canada les oblige à dépenser au minimum 3,5 % de leur capital. Certaines donnent beaucoup plus. Centraide collecte et dépense en permanence. Cette fondation publique ne capitalise pas. À côté de ce modèle, on trouve des fondations familiales as-



Jody Wilson-Raybould a annoncé mardi qu'elle démissionnait du cabinet de Justin Trudeau. Elle demeure députée libérale.  
ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

### III JUSTICE

## La genèse d'un accord

Dès novembre 2015, le p.-d.g. de SNC-Lavalin annonce ses couleurs. Un régime d'accords de poursuite suspendue — auquel l'entreprise n'a toujours pas accès aujourd'hui malgré ses demandes — permettrait d'éviter un procès. Mais surtout de demeurer compétitif.

« Ça ferait en sorte que les entreprises canadiennes ne sont plus désavantagées par rapport aux entreprises de pays qui en ont, comme le Royaume-Uni et les États-Unis », dit alors Neil Bruce, dont l'argument reviendra plus tard, repris par d'autres, lors de la consultation fédérale. Dans son rapport annuel 2017, la compagnie prend même soin de nommer les multinationales qui en ont bénéficié : « Hewlett Packard, Rolls-Royce, Siemens et Alstom ».

Le projet de loi omnibus C-74, qui a reçu la sanction royale en juin 2018, est toutefois clair : dans le cas de corruption à l'étranger, « le poursuivant ne doit pas prendre en compte les considérations d'intérêt économique national, les effets possibles sur les relations avec un État autre que le Canada ou l'identité des organisations ou individus en cause ».

sises sur un tas d'or qui ne dépensent pas beaucoup.

### D'où vient l'argent ? Oublions le cas de McGill. Certaines fondations font-elles parfois du bien avec de l'argent entaché ?

La génération numérique (Amazon, Apple, etc.) se comporte comme des *bad boys* fiscaux tout en se présentant comme des champions philanthropiques. Ce qu'elle consacre à la philanthropie par rapport à ce qu'elle économise par la fiscalité est sans commune mesure. Si les grosses compagnies numériques payaient leurs impôts, la contribution serait beaucoup plus profitable pour tous. La question de l'argent teinté se pose aussi par rapport à la transition écologique. Au Canada, des fortunes accumulées depuis un siècle proviennent de l'extractivisme, des mines au pétrole. L'argent, y compris celui de simples citoyens, vient aussi en partie de placements faits dans une économie plus que problématique sur le plan environnemental. Il ne faut donc pas regarder juste 3,5 % des dons : il faut aussi examiner comment les 96,5 restants travaillent pour faire des profits.

### Pourquoi les riches donnent-ils ?

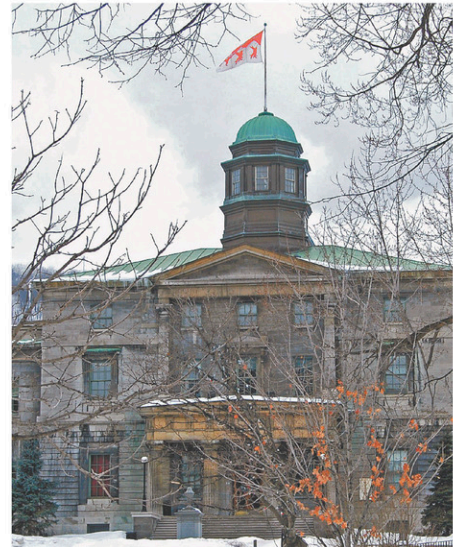
Le don fait partie de la construction de la notabilité. Être un grand de ce niveau supérieur, c'est donner aux organismes et aux bonnes causes. La philanthropie est maintenant revalorisée socialement, mais ça n'a pas toujours été le cas. Il y a eu des procès et des commissions d'enquête aux États-Unis contre les Rockefeller et les Carnegie dont on dénonçait la ploutocratie. Je dirais qu'aujourd'hui, la philanthropie est à nouveau contestée sur certains aspects.

### III QUÉBEC

## Tensions nationales

Autre particularité du dossier SNC-Wilson-Trudeau ? Sa perception au Québec par rapport à celle du *Rest of Canada*. Plusieurs chroniqueurs anglophones soulignent cette semaine que SNC-Lavalin est une multinationale québécoise, qu'elle a des liens historiques avec les libéraux fédéraux, que la province sera au cœur de la bataille électorale cet automne... « Vous pouvez imaginer comment cela va être perçu en Alberta », écrivait Greg Mason dans le *Globe and Mail* mercredi.

Vu de l'ouest du pays, « Ottawa fait des contorsions pour protéger les emplois d'une firme de Montréal, alors que son inaction sur les pipelines ébranle l'économie albertaine », ajoutait John Ibbitson dans le même journal vendredi. Au Québec, plusieurs voix se sont fait entendre pour réclamer que SNC puisse profiter d'un accord de poursuite suspendue, au premier rang desquelles celle de François Legault : le premier ministre souhaite une entente « le plus tôt possible » entre Ottawa et SNC pour « protéger ce siège social et les milliers de bons emplois ».



Le pavillon des arts de l'Université McGill  
PAUL LOWRY / CC

### Quels aspects de la philanthropie sont critiqués ?

La question de l'accumulation et de la distribution des richesses va de soi. Après la Deuxième Guerre mondiale, quand le taux d'imposition sur le capital et l'héritage était incomparablement plus élevé, les fondations refluèrent. Maintenant, les États ont moins de ressources et ont donc plus besoin de la philanthropie pour régler les problèmes sociaux. Si tout le monde avait les moyens de se payer des études, on n'aurait pas besoin de bourses pour étudier.

### Quels autres problèmes politiques découlent de cette amplification de la charité ?

Je veux insister sur une autre idée, contre-intuitive, rappelant que collectivement nous soutenons la philan-

### III CANADA

## Remous autochtones

Au-delà des impacts politiques directs que pourrait avoir cette crise pour Justin Trudeau, un dommage collatéral s'ajoute au portrait : l'effet du conflit avec Jody Wilson-Raybould (une femme autochtone) dans les relations entre le gouvernement et les communautés autochtones. Car le traitement réservé à M<sup>me</sup> Wilson-Raybould mettrait à mal le projet de réconciliation d'Ottawa, ont laissé entendre plusieurs leaders autochtones cette semaine.

L'Union of British-Columbia Indian Chiefs a notamment appelé le premier ministre à condamner les « sous-entendus racistes et sexistes » de la campagne de salissage à l'égard de M<sup>me</sup> Wilson-Raybould. Le chef de l'Assemblée des Premières Nations a rappelé que la nomination de M<sup>me</sup> Wilson-Raybould comme procureure générale avait été accueillie comme un « accomplissement extraordinaire »... et ajouté que son départ soulevait conséquemment de nombreuses préoccupations.

Vendredi, Justin Trudeau a fait écho à ces tensions en disant que « les commentaires racistes et sexistes qu'il y a eus sont absolument inacceptables ».

thopie par la fiscalité de manière très importante. Les crédits d'impôt font en sorte que, si je donne 100 \$ à Oxfam ou à Médecins sans frontières, je récupère 40 \$ en crédits d'impôt. Imaginez avec 200 millions. Le crédit accordé devient une dépense collective. Aux États-Unis, le professeur Rob Reich de Stanford a montré que les dons coûtent environ 50 milliards en dépenses publiques. Nous finançons donc collectivement les choix privés de mieux nantis. Rob Reich finit par se demander s'il ne vaudrait pas mieux accorder un montant que chaque citoyen attribuerait à la cause de son choix. La dépense collective serait démocratisée. Parce que les riches ne financent pas les mêmes causes que les plus pauvres. Les pauvres favorisent davantage les services directs. Les plus riches vont vers la culture et l'éducation, mais pas n'importe quelle culture ni n'importe quelle éducation : les grandes universités, les orchestres symphoniques, les musées.

### Il y a donc des impacts sur les politiques sociales ?

Il faut se poser des questions sur la manière dont les superriches influencent les politiques publiques, le système d'éducation ou de santé. Si quelqu'un de très riche décide par exemple de mettre le paquet, disons 50 millions, sur telle maladie, parce qu'un de ses proches en souffre, ça change évidemment la vie de la recherche ou d'un établissement hospitalier. Les dons deviennent aussi un levier de pouvoir pour les mieux nantis. Les gouvernements offrent l'appariement du financement : un dollar pour un dollar. Là encore, on voit que la philanthropie influence les politiques publiques.

## J'ai pas voté pour ça

MICHEL DAVID



**A** peine huit mois après la victoire libérale d'avril 2003, des milliers de personnes étaient descendues dans la rue à l'invitation des centrales syndicales pour dénoncer les politiques du gouvernement Charest.

À Montréal et à Québec, les transports en commun avaient été sérieusement perturbés. Au Saguenay, sur la Côte-Nord et en Gaspésie, des routes avaient été bloquées. Le ministre de la Sécurité publique de l'époque, Jacques Chagnon, avait lancé un appel au calme.

Les uns protestaient contre la hausse inattendue du tarif des garderies, les autres contre une modification du Code du travail pour faciliter la sous-traitance ou, de façon plus générale, contre la « réingénierie » de l'État. Un même cri : « J'ai pas voté pour ça. »

Inébranlable, le nouveau premier ministre répétait à qui voulait l'entendre qu'il avait reçu un « mandat clair » de la population. Avec 46 % des voix, la victoire libérale avait été impressionnante, mais M. Charest en faisait une mauvaise interprétation.

Craignant pour sa réélection, il avait bientôt mis un terme à la « réingénierie », renoncé aux partenariats public-privé (PPP) et multiplié la tenue de forums pour tenter de se reconnecter avec la population.

À titre de comparaison, la CAQ l'a emporté avec seulement 37,4 % des voix le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Qui plus est, l'étude réalisée par la sociologue Claire Durand, dont *Le Devoir* a fait état jeudi, indique que seulement 17 % des électeurs caquistes ont été motivés par leur « appréciation générale des politiques, des idées et du chef ».

La grande majorité (55 %) ont plutôt voté pour le « changement » ou pour « chasser les libéraux ». On pourrait y ajouter les 8,4 % qui ont dit avoir voté pour « le moins pire ». Des quatre partis représentés à l'Assemblée nationale, la CAQ est assurément celui dont le vote était le moins motivé par des facteurs positifs.

•••••

Cela ne remet aucunement en doute la légitimité du gouvernement Legault, et ne signifie pas qu'il doive renoncer à ses réformes, mais cela devrait l'inciter à ne pas tenir pour acquis qu'il a l'appui inconditionnel de la population dans tout ce qu'il entend et à se montrer plus ouvert aux correctifs qui lui sont suggérés.

Cette semaine, c'était comme si le ministre de l'Immigration, Simon Jolin-Barrette, et son collègue de l'Éducation, Jean-François Roberge, avaient reçu un chèque en blanc et avaient hâte de l'encaisser.

Si les Québécois demeurent divisés sur l'opportunité d'abaisser les seuils d'immigration, M. Jolin-Barrette a sans doute raison de croire que la nécessité de revoir la méthode de sélection fait consensus, mais il ne peut pas présumer qu'on lui a donné le feu vert pour envoyer 18 000 demandes à la poubelle simplement parce qu'elles retardent ses projets.

Dans le cas des maternelles 4 ans, il est un peu étonnant de voir M. Roberge, qui répète depuis des années qu'il faut faire confiance aux parents, ignorer aussi superbement les résultats d'un récent sondage Léger selon lequel ceux-ci préfèrent d'emblée les CPE.

Le désir de changement constitue une base fragile, dans la mesure où il est facile d'en devenir la victime. Rien ne dit que la lune de miel du gouvernement Legault va se terminer aussi abruptement que celle des libéraux de 2003, mais l'arrogance de la science infuse n'a jamais donné de bons résultats.

« Pour changer ce qui ne fonctionne pas, il ne suffit pas de décréter, il faut aller chercher l'adhésion du maximum de personnes », disait M. Legault lors de la présentation de son cabinet. Certains semblent l'avoir déjà oublié.

•••••

À des degrés divers, les trois autres partis disposent d'assises idéologiques plus solides que la CAQ. Cela est particulièrement vrai du PLQ et de QS, dont les idées et les politiques motivent le tiers de leurs électeurs.

Au PQ, c'est seulement un sur cinq. L'étude de M<sup>me</sup> Durand apporte des éléments qui illustrent bien ses difficultés, mais qui offrent aussi matière à réflexion pour l'avenir.

Sauf pour quelques vedettes, la personnalité du candidat local a généralement peu d'impacts sur le choix des électeurs. Dans le cas du PQ, elle a motivé celui de 20 % d'entre eux, soit le même poids que les orientations du parti. Au PQ et à QS, c'est 7 % ; à la CAQ, 3 %. En tout respect pour les survivant(e)s du 1<sup>er</sup> octobre, ce n'est pas normal. Il est également inquiétant que 13 % de ceux qui ont voté pour le PQ l'aient fait simplement « par habitude ». Même au PLQ, ils sont seulement 7 %.

La bonne nouvelle est que le PQ demeure clairement le parti naturel pour les souverainistes. La question nationale est la première motivation de 13,8 % des électeurs péquistes, mais de seulement 0,6 % des solidaires. Alors que 78 % des péquistes sont souverainistes, c'est le cas de seulement 47 % des solidaires. Qu'il se renove, se rebaptise ou se refonde, l'indépendance est sa planche de salut. Dans son cas, on vote pour ça.

**Rien ne dit que la lune de miel du gouvernement Legault va se terminer aussi abruptement que celle des libéraux de 2003, mais l'arrogance de la science infuse n'a jamais donné de bons résultats**

# B 6 | AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

## Avis public



### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projets de résolution adoptés le 12 février 2019

#### 1. APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 janvier 2019, le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance du 12 février 2019, les seconds projets de résolution **CA19 240042** et **CA19 240043**.

Ces seconds projets de résolution contiennent des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que la résolution qui les contient soit soumise à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2)*.

#### 2. OBJET DES SECONDS PROJETS

En vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, les résolutions :

a) **CA19 240042** : Résolution autorisant l'usage « bureau » sur une partie du 2<sup>e</sup> étage du bâtiment situé au 1935, boulevard De Maisonneuve Est, et ce, en dérogation notamment à l'article 183 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatif, entre autres, à un usage commercial au-dessus du rez-de-chaussée – pp 392 (dossier 1184869013);

b) **CA19 240043** : Résolution autorisant la démolition du bâtiment situé au 15, avenue Viger Ouest et construire un bâtiment mixte ayant une hauteur sur rue supérieure au maximum autorisé sur les lots 1 180 671, 1 180 675 et 5 027 239 du cadastre du Québec, et ce, en dérogation notamment à l'article 10 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatif, entre autres, à la hauteur maximale en mètre – pp 393 (dossier 1184869014).

#### 3. DISPOSITIONS SOUMISES À UNE APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Une demande relative à une disposition ayant pour objet d'autoriser une dérogation aux normes énumérées ci-dessous peut provenir de la zone visée et des zones contiguës :

a) **CA19 240042 – 1935, boulevard De Maisonneuve Est – pp 392 :**

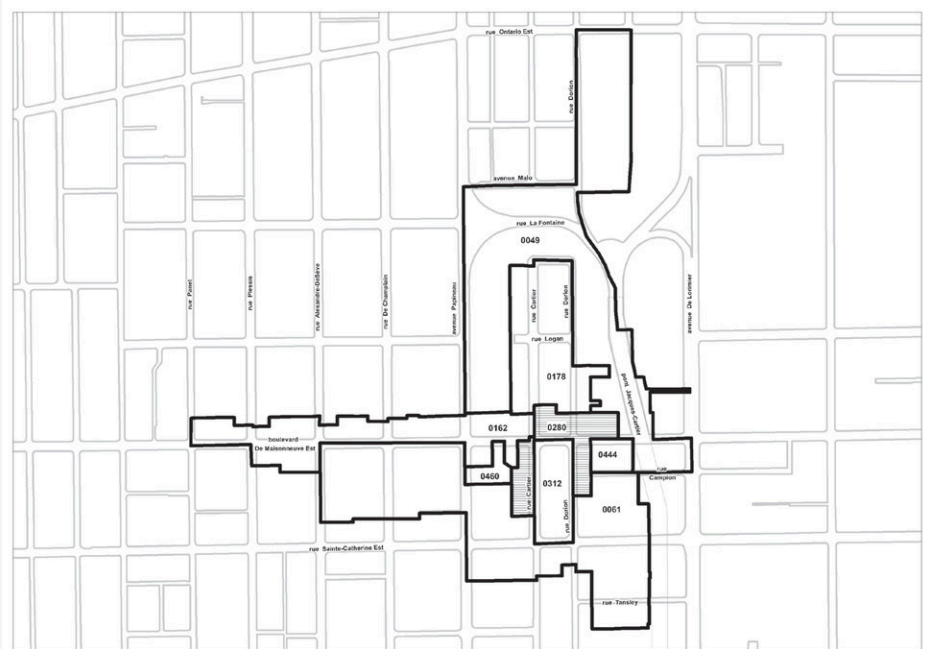
- usage commercial au-dessus du rez-de-chaussée (art. 183 régl. 01-282);

b) **CA19 240043 – 15, avenue Viger Ouest – pp 393 :**

- hauteur maximale en mètre (art. 10 régl. 01-282);

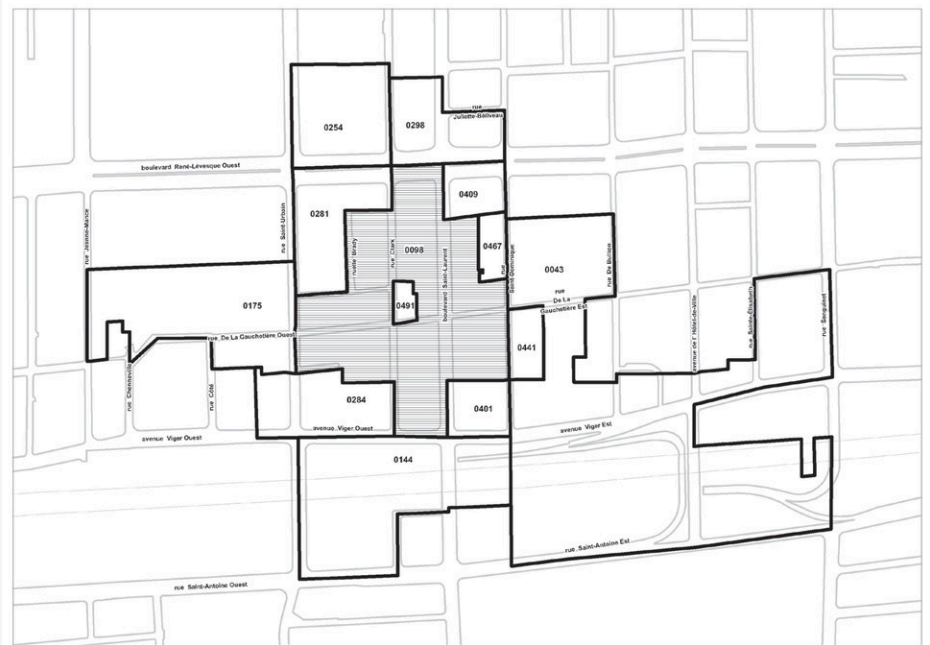
#### 4. TERRITOIRES VISÉS

a) **CA19 240042** - Le territoire visé est constitué de la zone visée **0180** et des zones contiguës 0049, 0178, 0444, 0061, 0312, 0460 et 0162; il peut être représenté comme suit :



Localisation Dossier: 1184869013 Date: 4 décembre 2018  
 Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie Montréal

b) **CA19 240043** - Le territoire visé est constitué de la zone visée 0098 et des zones contiguës 0281, 0254, 0298, 0409, 0467, 0043, 0441, 0401, 0144, 0284, 0175 et 0491; il peut être représenté comme suit :



Localisation Dossier: 1184869014 Date: 3 décembre 2018  
 Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie Montréal

#### 5. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;

- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou, si leur nombre dans la zone n'excède pas 21, par au moins la majorité d'entre elles;

- être reçue **avant 16 h 30, le 25 février 2019**, à l'adresse suivante :

Demandes de participation à un référendum  
 a/s de Me Domenico Zambito, Secrétaire d'arrondissement  
 Ville de Montréal, arrondissement de Ville-Marie  
 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17<sup>e</sup> étage  
 Montréal (Québec) H2L 4L8

#### 6. PERSONNE INTÉRESSÉE

Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter en vertu de la loi et qui remplit les conditions suivantes le 12 février 2019 :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;

et

- être domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande valide et, être depuis au moins six (6) mois, au Québec;

ou

- être, depuis au moins douze (12) mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ c F-2.1)*, dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise :

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 12 février 2019, est majeure et de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle, et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Les personnes morales, les copropriétaires et cooccupants doivent produire leur résolution ou leur procuration en même temps que la demande.

Elle prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ c F-2.1)*.

#### 7. ABSENCE DE DEMANDE

Ces seconds projets de résolution contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les dispositions qui n'auront pas fait l'objet d'une demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

#### 8. CONSULTATION DES DOCUMENTS PERTINENTS

Les seconds projets de résolution peuvent être consultés, de 8 h 30 à 16 h 30, aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM.

Fait à Montréal, le 16 février 2019

Le secrétaire d'arrondissement,  
 M<sup>e</sup> Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)

## Avis public



### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de résolution adopté le 12 février 2019

**AVIS EST DONNÉ** aux personnes intéressées de l'arrondissement de Ville-Marie et des zones contiguës de l'arrondissement du Plateau – Mont-Royal et ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum :

#### 1. APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 janvier 2019, le conseil d'arrondissement a adopté le 12 février 2019, le second projet de résolution **CA19 240044**.

Ce second projet de résolution contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que la résolution qui les contient soit soumise à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2)*.

#### 2. OBJET DU SECOND PROJET

En vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, la résolution autorisant l'agrandissement en porte à faux au deuxième étage devant l'alignement de construction prescrit pour le bâtiment situé au 2050, rue Mansfield, et ce, en dérogation notamment à l'article 10, 11 et 61 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatifs, entre autres, à la hauteur minimal en mètre et à l'alignement de construction – pp 394 (dossier 1184869015)

#### 3. DISPOSITIONS SOUMISES À UNE APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

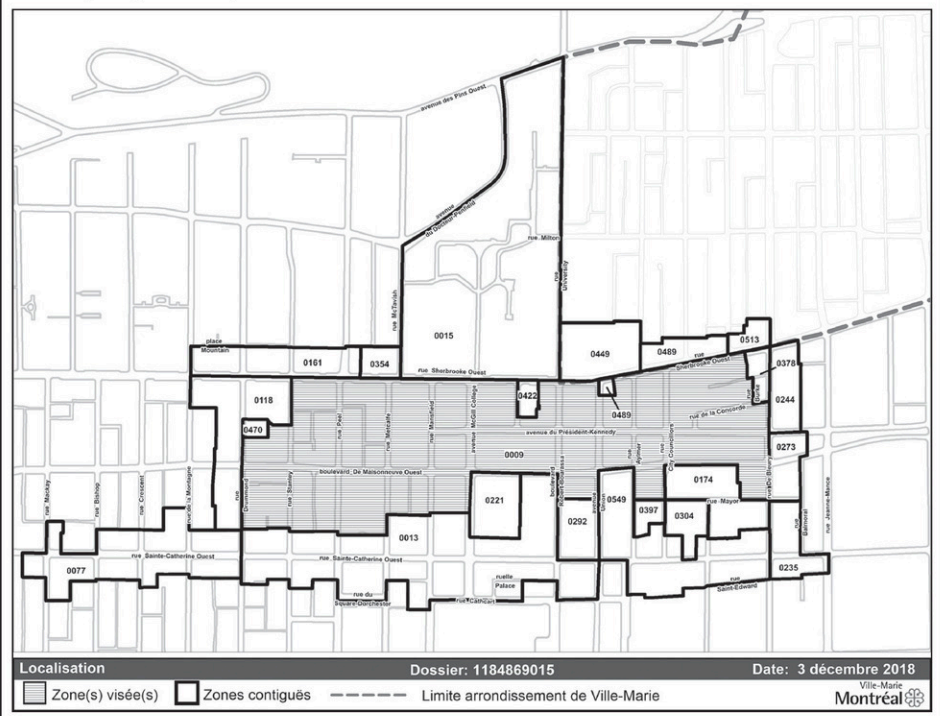
Une demande relative à une disposition ayant pour objet d'autoriser une dérogation aux normes énumérées ci-dessous peut provenir de la zone visée et des zones contiguës :

- hauteur minimal en mètre (art. 10 et 11 régl. 01-282);

- alignement de construction (art. 61 régl. 01-282).

#### 4. TERRITOIRE VISÉ

Le territoire visé est constitué de la zone visée **0009** et des zones contiguës 0378, 0244, 0273, 0235, 0174, 0549, 0304, 0397, 0292, 0013, 0221, 0077, 0118, 0470, 0161, 0354, 0015, 0422 et 0489 situées dans l'arrondissement de Ville-Marie, de même que des zones contiguës 0449, 0489 et 0513 situées dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal; il peut être représenté comme suit :



Localisation Dossier: 1184869015 Date: 3 décembre 2018  
 Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie Montréal

#### 5. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;

- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou, si leur nombre dans la zone n'excède pas 21, par au moins la majorité d'entre elles;

- être reçue **avant 16 h 30, le 25 février 2019**, à l'adresse suivante :

Demandes de participation à un référendum  
 a/s de M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Secrétaire d'arrondissement  
 Ville de Montréal, arrondissement de Ville-Marie  
 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17<sup>e</sup> étage  
 Montréal (Québec) H2L 4L8

#### 6. PERSONNE INTÉRESSÉE

Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter en vertu de la loi et qui remplit les conditions suivantes le 12 février 2019 :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;

et

- être domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande valide et, être depuis au moins six (6) mois, au Québec;

ou

- être, depuis au moins douze (12) mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ c F-2.1)*, dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise :

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 12 février 2019, est majeure et de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle, et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Les personnes morales, les copropriétaires et cooccupants doivent produire leur résolution ou leur procuration en même temps que la demande.

Elle prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

#### 7. ABSENCE DE DEMANDE

Ce second projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les dispositions qui n'auront pas fait l'objet d'une demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

#### 8. CONSULTATION DES DOCUMENTS PERTINENTS

Le second projet de résolution peut être consultés, de 8 h 30 à 16 h 30, aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM.

Montréal, le 16 février 2019

Le secrétaire d'arrondissement,  
 Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)

## AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Francis Vigué, en son vivant domicilié au 8200, rue Georges, LaSalle, province de Québec, H8P 3T6, survenu le 17 août 2018, un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur successoral devant Me Denise Courtemanche, notaire, le 14 février 2019, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés au 5064 avenue du Parc, Montréal, Québec, H2V 4G1. Donnée ce 16 février 2019. Hélène Lessard, liquidateur

## AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Pauline Lessard, en son vivant domiciliée au 60, avenue Willowdale, appartement # 206, Outremont, province de Québec, H3T 2A3, survenu le 10 septembre 2018, un inventaire des biens de la défunte a été fait par le liquidateur successoral devant Me Denise Courtemanche, notaire, le 14 février 2019, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés au 5064 avenue du Parc, Montréal, Québec, H2V 4G1. Donnée ce 16 février 2019. Hélène Lessard, liquidateur

Louis Langevin inc.  
 Syndic autorisé en insolvabilité

### Loi sur la faillite et l'insolvabilité

#### Avis de la première assemblée des créanciers

#### I-MO EXPERTS-CONSEILS EN IMMOBILISATION INC.

Dans l'affaire de la faillite de I-MO Experts-conseils en immobilisation inc. ayant déjà fait affaires au 1665, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe, Québec J2S 2Z9, est survenue le 5 février 2019 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25 février 2019, à 11 h au bureau du syndic. Fait à Saint-Hyacinthe, le 8 février 2019.

#### Dans l'affaire de la faillite de : 9167-6148 QUÉBEC INC. « GESTION RD »

Avis est par les présentes donné que la faillite de 9167-6148 Québec inc. ayant déjà fait affaires au 331, rue Seigneurie, Mont-Saint-Hilaire, Québec J3H 2V3, est survenue le 5 février 2019 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25 février 2019, à 16 h au bureau du syndic. Fait à Saint-Hyacinthe, le 8 février 2019.

LOUIS LANGEVIN INC.  
 Syndic autorisé en insolvabilité à l'actif de I-MO Experts-conseils en immobilisation inc. et 9167-6148 Québec inc.  
 Louis Langevin, CPA, CA, CIRP  
 Responsable de l'actif  
 2500, boulevard Casavant Ouest, bureau 102, Saint-Hyacinthe, (Québec) J2S 7R8  
 T 450 250-0500 F 450 250-0501  
 langevinsyndic.ca

Dystrophie musculaire Canada  
 une action musclée

1.800.567.2236  
 www.musele.ca

IL FAUT UNE ACTION, UNE ACTION MUSCLÉE !

## HEURES DE TOMBÉE

Avis légaux et appels d'offres

Les réservations doivent être faites **avant 16 h pour publication deux (2) jours plus tard.**

Publications du **lundi** : Réservations avant **11 h le vendredi**

Publications du **mardi** : Réservations avant **16 h le vendredi**

POUR NOUS JOINDRE

avidev@ledevoir.com  
 Tél. : 514-985-3344  
 Fax : 514-985-3340

www.ledevoir.com/  
 services-et-annonces/  
 avis-publics

www.ledevoir.com/  
 services-et-annonces/  
 appels-d-offres

## AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Abonnez-vous à notre infolettre matinale. Du lundi au samedi, découvrez l'essentiel de l'actualité.

LeDevoir.com/infolettre

## AVIS PUBLIC

Ville-Marie  
**Montréal**

### ORDONNANCES

À sa séance du 12 février 2019, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 588, P-1, o. 537, 01-282, o. 217 et CA-24-085, o. 132 relatives à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2019, 1<sup>re</sup> partie, B);
- B-3, o. 589, P-1, o. 538 et 01-282, o. 218 relatives à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2019, 1<sup>re</sup> partie, A);
- C-4.1, o. 229 modifiant le sens de circulation sur l'avenue des Canadiens-de-Montréal, entre la rue Stanley et la rue de la Montagne;
- C-4.1, o. 230 ordonnance visant la réduction de la limite de vitesse prescrite à 20 km/h sur l'avenue des Canadiens-de-Montréal, entre la rue Peel et la rue de la Montagne;
- C-4.1, o. 231 interdisant le virage à gauche du lundi au vendredi de 15 h à 19 h sur l'avenue Papineau, à l'approche sud de l'intersection du boulevard De Maisonneuve Est;

et ce, en vertu des règlements concernant le bruit (R.R.V.M., c. B-3), la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), l'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560), le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) et la circulation et le stationnement (R.R.V.M.), chapitre C-4.1).

Ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication; elles peuvent être consultées aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM.

Fait à Montréal, le 16 février 2019

Le secrétaire d'arrondissement,  
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)

## AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS (Article 102(4) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE  
**FRANCOIS LAVIOLETTE**  
De la ville de Mont-Tremblant,  
dans la province de Québec

AVIS est par les présentes donné que **Francois Lavolette** a fait cession de ses biens le 12 février 2019, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le **5 mars 2019 à 10h00, au 101-55 rue Castonguay, St-Jérôme, Québec** et que Ginsberg, Gingras & Associés Inc. a été nommé syndic de la faillite.

Signé à St-Jérôme, Québec, ce 14<sup>e</sup> jour de février 2019.

**STÉPHAN V. MOYNEUR, PAIR, SAI**  
**GINSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC.**  
101-55, rue Castonguay  
St-Jérôme, Québec J7Y 2H9  
Syndic autorisé en insolvabilité

**GATINEAU • MONTRÉAL • OTTAWA**  
**VERDUN • QUÉBEC • RIMOUSKI • ST-JÉRÔME**

## AVIS PUBLIC

Ville-Marie  
**Montréal**

### RÈGLEMENT D'EMPRUNT

À sa séance du 21 novembre 2018, le conseil d'arrondissement a adopté le Règlement CA-24-289 intitulé **Règlement autorisant un emprunt de 3 165 000 \$ pour financer les travaux prévus au programme Accès Jardins**. Ce règlement a ensuite été soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui l'a approuvé le 8 février 2019 : il entre en vigueur à la date du présent.

Ce règlement (dossier 1187128005) peut être consulté aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM.

Fait à Montréal, le 16 février 2019

Le secrétaire d'arrondissement,  
Domenico Zambito, avocat

## AVIS DE DIVIDENDE

AVIS est par les présentes donné que **iA Société financière inc.** a déclaré un dividende trimestriel de 0,4150 \$ par action ordinaire. Ce dividende sera payable au comptant le 15 mars 2019 à tous les actionnaires ordinaires inscrits le 1<sup>er</sup> mars 2019.

AVIS est par les présentes donné que **l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** a déclaré un dividende trimestriel de 0,2875 \$ par action privilégiée à dividende non cumulatif de catégorie A – série B. Ce dividende sera payable au comptant le 1<sup>er</sup> avril 2019 à tous les actionnaires privilégiés inscrits le 1<sup>er</sup> mars 2019.

AVIS est par les présentes donné que **l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** a déclaré un dividende trimestriel de 0,2360625 \$ par action privilégiée à dividende non cumulatif de catégorie A – série G. Ce dividende sera payable au comptant le 1<sup>er</sup> avril 2019 à tous les actionnaires privilégiés inscrits le 1<sup>er</sup> mars 2019.

AVIS est par les présentes donné que **l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** a déclaré un dividende trimestriel de 0,3000 \$ par action privilégiée à dividende non cumulatif de catégorie A – série I. Ce dividende sera payable au comptant le 1<sup>er</sup> avril 2019 à tous les actionnaires privilégiés inscrits le 1<sup>er</sup> mars 2019.

Québec (Québec), le 14 février 2019



À LA DEMANDE DES CONSEILS

Jennifer Diblee  
Secrétaire

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. exerce ses activités.

ia.ca

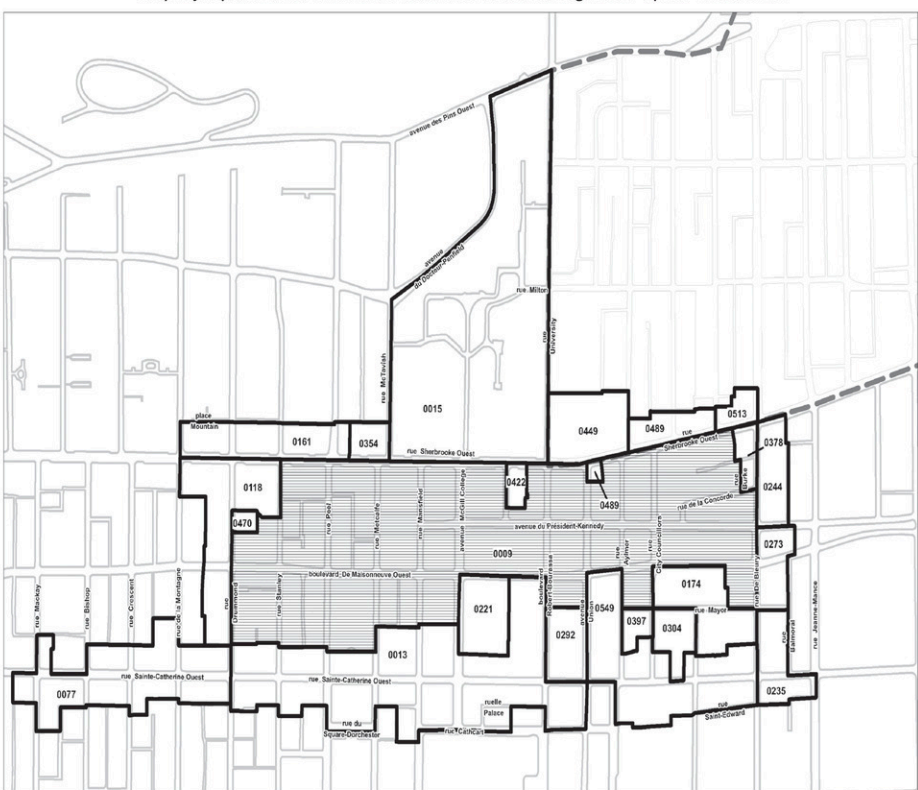
## AVIS PUBLIC

Ville-Marie  
**Montréal**

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1. Les personnes intéressées de l'arrondissement de Ville-Marie et de l'arrondissement de Plateau-Mont-Royal, demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Ville-Marie, sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 12 février 2019, a adopté le premier projet de résolution autorisant la construction d'un édicule d'accès à la station de métro McGill par la transformation du bâtiment situé au 1981, avenue McGill College, et ce, en dérogation notamment à l'article 134 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatif, entre autres, à l'usage – pp 396 (dossier 1197199001).

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :



Localisation Dossier: 1197199001 Date: 18 janvier 2019  
Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le 27 février 2019, à compter de 17 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.
3. Au cours de cette assemblée, la mairesse d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption, et le public pourra le commenter.
4. Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Une copie de ce projet peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM.

Fait à Montréal, le 16 février 2019

Le secrétaire d'arrondissement,  
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)

## TEL-JEUNES

Aidez-nous à leur répondre

- Intervenants professionnels
- Service gratuit, confidentiel
- 24/7 partout au Québec

Pour faire un don : **514 288-1444**  
[www.teljeunes.com](http://www.teljeunes.com)

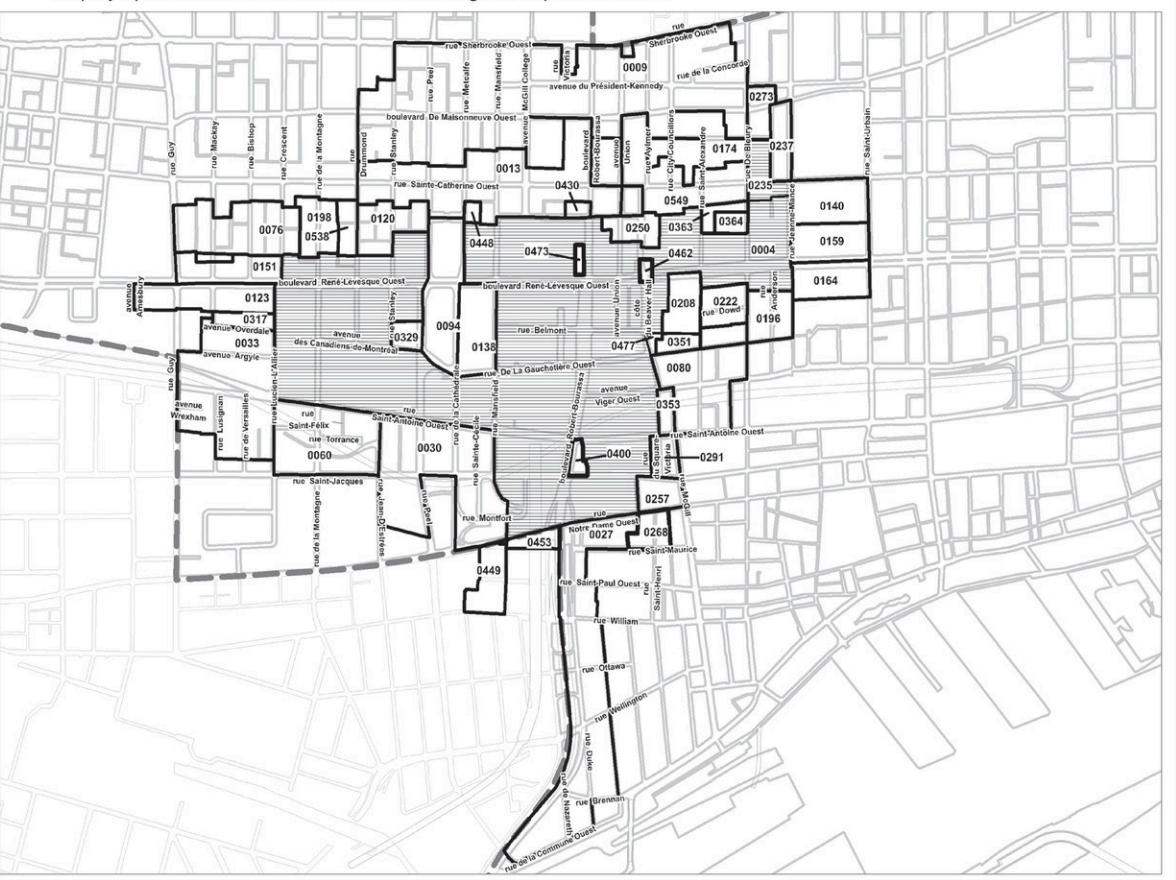
## AVIS PUBLIC

Ville-Marie  
**Montréal**

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1. Les personnes intéressées de l'arrondissement de Ville-Marie et de l'arrondissement du Sud-Ouest, demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Ville-Marie, sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 12 février 2019, a adopté le premier projet de résolution modifiant la résolution CA13 240403 autorisant la construction d'un complexe à bureaux sur un site composé des lots numéros 1 340 640, 1 340 653, 1 340 656, 1 340 657 et 1 341 342 situés en bordure des rues De Bleury, Sainte-Catherine et Jeanne-Mance, ainsi que de démolir les bâtiments portant les numéros 1190, 1238 et 1250, rue Jeanne-Mance afin de remplacer les plans annexés – pp 397 (dossier 1197303001).

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :



Localisation Dossier: 1197303002 Date: 11 février 2019  
Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le 27 février 2019, à compter de 17 h 30, à la salle Quartier des Spectacles située au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est.
3. Au cours de cette assemblée, la mairesse d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption, et le public pourra le commenter.
4. Ce projet ne contient pas une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Une copie de ce projet peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM.

Fait à Montréal, le 16 février 2019

Le secrétaire d'arrondissement,  
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)

## Construire ensemble un monde différent

Pour nous appuyer : [www.alternatives.ca](http://www.alternatives.ca) • 514.982.6606

# Les touristes québécois seront rapatriés samedi

Ottawa suspend les expulsions vers Haïti

MYLÈNE CRÉTÉ  
À OTTAWA  
LA PRESSE CANADIENNE

La centaine de touristes québécois coincés dans un hôtel à Haïti seront évacués samedi matin, selon le premier ministre du Québec, François Legault, qui s'est entretenu avec l'ambassadeur du Canada dans ce pays.

« Air Transat vient de me confirmer que les 113 passagers en Haïti seront rapatriés sur un vol demain matin », a-t-il écrit sur son compte Twitter en fin de journée vendredi.

Il avait révélé quelques heures auparavant que le gouvernement était « très près d'obtenir une solution ».

« Il y a une entreprise de sécurité privée qui est embauchée par Air Transat pour protéger les passagers et on regarde la possibilité demain pour avoir trois hélicoptères qui vont partir de l'hôtel Decameron pour amener les 113 passagers, avec deux voyages, à l'aéroport où il va y avoir un avion d'Air Transat qui pourrait les amener à Montréal », avait-il précisé en marge de sa rencontre avec le chef du Bloc québécois, Yves-François Blanchet, à Montréal.

Le transporteur aérien a confirmé qu'il mettrait la touche finale à un plan d'évacuation « qui sera mis en application au cours des prochaines heures », mais n'a pas voulu donner plus de détails avant samedi pour « ne pas compromettre la sécurité » de ses passagers.

Depuis environ une semaine, Haïti est en proie à de violentes secousses sociales. Des manifestants réclament le départ du président Jovenel Moïse pour de

multiples raisons. Les manifestations ont jusqu'ici coûté la vie à plusieurs protestataires et de nombreuses activités sont paralysées en raison du mouvement soulevé par la colère populaire.

Les violences qui secouent le pays empêchent les touristes québécois confinés dans cet hôtel de prendre la route pour rentrer chez eux. Une distance d'environ 70 kilomètres les sépare de l'aéroport de Port-au-Prince.

## Expulsions suspendues

Aucun ressortissant haïtien au Canada ne sera expulsé dans son pays natal en raison de la crise qui sévit là-bas. L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a suspendu vendredi les expulsions vers Haïti grâce à un sursis administratif au renvoi, et ce, « jusqu'à nouvel ordre ».

« L'ASFC est conscient des répercussions de cette situation sur les personnes concernées », a indiqué sa porte-parole, Judith Gadbois-St-Cyr, dans un bref courriel.

Elle n'a pas précisé combien de gens ont été expulsés du Canada vers Haïti depuis le début de la crise dans ce pays.

Cette décision réjouit le coordonnateur du Comité d'action des personnes sans statut, André Frantz, qui avait dénoncé plus tôt cette semaine l'expulsion d'un père et de sa fille de 11 ans.

« Par contre, le mot qu'on n'aime pas, c'est "temporaire", a-t-il dit. Oui, j'accueille la décision positivement, mais je crois que la situation à Haïti ne se réglera pas en quelques jours, quelques semaines, a-t-il ajouté. Je crois qu'il faut mettre quelque chose de plus permanent



## Le président parle

Le président haïtien, Jovenel Moïse, est sorti jeudi soir de son silence, après une semaine de manifestations violentes pour réclamer sa démission, écartant totalement l'idée d'un départ du pouvoir.

« Je ne laisserai pas le pays aux mains des gangs armés et des trafiquants de drogue », a déclaré le chef de l'État, par le biais d'une allocution préenregistrée diffusée sur la télévision publique TNH. « Nous avons déjà connu une série de gouvernements de transition qui ont donné un paquet de catastrophes et de désordres », a-t-il dit en créole.

et offrir aussi un programme de régularisation sur une base humanitaire. »

Questionné par les journalistes vendredi matin sur les expulsions, le premier ministre Justin Trudeau s'était contenté de dire que le gouvernement « était en train de regarder cet enjeu-

Dans la capitale, les activités ont repris un peu vendredi mais la crainte des violences perdurait au sein d'une population qui préférerait ne pas sortir dans les rues. Dans le centre-ville de Port-au-Prince, les manifestations antigouvernementales se poursuivaient et des barricades étaient toujours érigées sur les routes.

HECTOR RETAMAL  
AGENCE  
FRANCE-PRESSE

là ». Il a également évité de préciser s'il soutenait le président haïtien. « Par rapport au président Jovenel, nous suivons la situation de près et nous allons continuer d'offrir de l'aide au peuple haïtien », s'est-il limité à dire.

M. Trudeau a souligné que le gouvernement était « très préoccupé » par cette crise qui touche de nombreux Canadiens. « On est aussi très au courant d'un certain nombre de Canadiens qui sont présentement pris dans le pays et qui veulent revenir, et qui doivent revenir au Canada, et on est en train de travailler à Affaires mondiales et tout notre corps diplomatique pour les aider », a-t-il indiqué.

## Évitez les voyages

Par ailleurs, le gouvernement fédéral a publié jeudi soir un nouvel avis concernant Haïti, et recommande maintenant aux Canadiens d'éviter tout déplacement dans ce pays. Ottawa a annoncé que l'ambassade du Canada à Port-au-Prince demeurerait fermée vendredi. Les services consulaires sont toujours fournis par téléphone ou par courriel, 24 heures sur 24, et le ministère des Affaires étrangères se dit prêt à fournir toute assistance qui serait requise par ses ressortissants.

## III NIGERIA

# L'élection présidentielle est reportée d'une semaine

AGENCE FRANCE-PRESSE  
AU NIGERIA

La Commission nationale électorale indépendante du Nigeria (INEC) a décidé de reporter d'une semaine les élections générales (présidentielle et législatives) prévues samedi, arguant de problèmes logistiques à l'issue d'une réunion en urgence dans la nuit de vendredi à samedi.

« Pour pouvoir garantir la tenue d'élections libres, justes et crédibles, organiser le scrutin comme il était convenu n'est plus possible », a déclaré à la presse Mahmood Yakubu, président de l'INEC, annonçant, à quelques heures à peine de l'ouverture prévue des bureaux de vote, que la présidentielle et les législatives se dérouleraient le 23 février.

Les médias locaux annonçaient déjà vendredi soir le report des élections présidentielle et législatives qui doivent se tenir le même jour, avant toute déclaration officielle.

La réunion a débuté moins de huit heures avant l'ouverture prévue des bureaux de vote dans ce pays de 190 millions d'habitants.

Chaque camp s'accusait d'être responsable d'un potentiel report. L'opposition assurait que le scrutin ne pouvait se tenir dans de nombreux États du pays, ceux-ci n'ayant pas reçu les bulletins de vote. Le parti au pouvoir estimait qu'il s'agissait d'un sabotage de l'opposition.

Les deux précédentes élections, en 2011 et en 2015, avaient été reportées plusieurs jours en amont, pour des raisons logistiques.

## Violences communautaires

Soixante-six personnes ont été tuées dans le nord-ouest du Nigeria dans des violences communautaires, à la veille prévue de l'élection présidentielle, reportée, dans ce géant instable où des fideles ont prié vendredi pour la paix.

« Nos agences de sécurité ont retrouvé 66 cadavres de personnes tuées par des criminels et dispersés dans le district de Kajuru », a écrit Nasir El-Rufai, gouverneur de l'État de Kaduna (centre nord), sur sa page Facebook. « Parmi les victimes se trouvent 22 enfants et 12 femmes », ajoute le gouverneur.

Ces violences semblent être liées aux tensions récurrentes entre agriculteurs sédentaires, à majorité chrétienne, et éleveurs nomades peuls.

« La situation depuis ces trois dernières années est très instable, et nous faisons face à des enlèvements d'enfants (contre rançon) constants et des tueries », rapporte Maisamari Dio, président de l'association de la communauté des Adara (agriculteurs). Selon lui, ces dernières tueries entre les deux groupes, enfermées dans un cycle infernal de vengeance, ont commencé dans la nuit de dimanche à lundi, où 11 personnes ont été tuées par des groupes criminels peuls.

## III CACHEMIRE

# L'Inde promet « le prix fort » aux responsables de l'attentat

JALEES ANDRABI  
À NEW DELHI  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Les forces de sécurité ont reçu toute latitude pour s'occuper des terroristes. Le sang du peuple bout.

NARENDRA MODI



Le gouvernement indien a juré vendredi de « faire payer le prix fort » aux responsables de l'attentat qui a tué la veille au moins 41 paramilitaires au Cachemire, attaque la plus meurtrière depuis le début de l'insurrection dans cette région poudrière disputée avec le Pakistan.

« Je veux dire aux groupes terroristes et à leurs maîtres qu'ils ont commis une grosse erreur. Ils vont devoir payer le prix fort », a déclaré le premier ministre indien, Narendra Modi, à l'issue d'une réunion d'urgence de son gouvernement dans la matinée.

Un attentat suicide, revendiqué par un groupe islamiste basé au Pakistan, a frappé jeudi après-midi un convoi de 78 véhicules transportant quelque 2500 paramilitaires de la Central Reserve Police Force (CRPF) de retour d'un congé. La puissante explosion a eu lieu sur une autoroute à proximité de la grande ville de Srinagar.

Le ministre des Affaires étrangères indien a convoqué vendredi l'ambassadeur pakistanais à New Delhi pour protester contre cette attaque, revendiquée par l'organisation Jaish-e-Mohammed. Ce groupe armé établi du côté pakistanais est l'un des plus actifs dans l'insurrection séparatiste meurtrière qui fait rage au Cachemire indien depuis 1989.

L'Inde reproche au Pakistan de laisser le chef de Jaish-e-Mohammed, Masood Azhar, opérer en toute liberté sur son territoire et de s'en servir comme base arrière dans son combat contre New Delhi.

« Les forces de sécurité ont reçu toute latitude pour s'occuper des terroristes », a lancé Narendra Modi, estimant que « le sang du peuple bout ».

Survenant dans un contexte de montée de tensions entre New Delhi et Islamabad et à l'approche des élections en Inde, cette attaque risque de déclencher une nouvelle crise ouverte entre

les deux puissances nucléaires, s'inquiètent les observateurs.

L'Inde accuse de longue date le Pakistan de soutenir en sous-main les infiltrations et la rébellion armée, ce qu'Islamabad a toujours démenti. « Les prochaines 24-48 heures sont cruciales. Ça pourrait dégénérer », a prévenu Moeed Yusuf, analyste à l'Institute of Peace.

## Frères ennemis

Dans la vallée à majorité musulmane de Srinagar, l'Internet était ralenti ou coupé vendredi. Des milliers de membres des forces de sécurité patrouillaient dans les rues.

Plus au sud, dans la partie à majorité hindoue de l'État du Jammu-et-Cachemire, des quartiers de la ville de Jammu étaient sous couvre-feu après des manifestations violentes. Des rassemblements dans de nombreuses villes ont scandé des slogans contre le Pakistan et brûlé des effigies de Masood Azhar.

Région himalayenne revendiquée par les deux nations depuis la fin de la colonisation britannique en 1947, le Cachemire est divisé *de facto* entre ces frères ennemis d'Asie du Sud. Les forces indiennes dans la partie sous contrôle de New Delhi sont estimées à un demi-million d'hommes, ce qui en fait l'une des zones les plus militarisées du monde.

Dans sa revendication, Jaish-e-Mohammed a indiqué que l'attentat suicide a été perpétré par un jeune homme de 20 ans originaire de la vallée de Srinagar.

Le Pakistan a démenti toute implication. « Nous rejetons fermement toute insinuation par des éléments des médias et du gouvernement indien qui tentent de relier l'attaque au Pakistan sans qu'il y ait eu enquête », a déclaré le ministre pakistanais des Affaires étrangères.

Cet attentat survient à un moment délicat pour le gouvernement Modi, qui doit bientôt affronter les urnes à l'occasion des élections législatives indiennes attendues pour avril-mai et brigue un second mandat.

**Harcelé au travail?**

Voyez  
**François Gendron**  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

# Macron et les gilets jaunes : entre idéologie et utopie

Paul Ricœur rappellerait que le manque d'idéologie du président français dissimule une posture néolibérale

Deux fois par mois, *Le Devoir* lance à des passionnés de philosophie et d'histoire des idées le défi de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un penseur marquant.

SIMON CASTONGUAY

L'auteur est professeur de littérature au cégep du Vieux-Montréal et docteur en philosophie des Universités Laval et Paris-Est

Emmanuel Macron a fréquemment rappelé son admiration pour le philosophe Paul Ricœur, dont il fut brièvement l'assistant éditorial. Si rien dans le programme de l'ex-banquier ne rappelle l'œuvre du penseur, les supposés rapprochements rapportés entre Ricœur et le président ont fait grand bruit. Les défenseurs et les détracteurs de sa philosophie ont cherché à déceler ce qui du premier pouvait bien se retrouver chez le second. Cette polémique est inutile. Un tel rapprochement devrait plutôt souligner ce que la crise actuelle donne à penser.

Pour Ricœur, le monde dans lequel nous vivons est humain parce qu'il est avant tout symbolique : l'existence et le temps vécu ne sont compréhensibles qu'à travers des médiations (signes, récits, œuvres) toujours fragiles et imparfaites, constamment susceptibles d'être interprétées. Sa pensée se veut ainsi l'exploration des puissances de l'imaginaire. L'imagination telle qu'il la conçoit permet de décrire, d'interpréter et de reconfigurer le monde autrement. C'est par l'imagination que citoyens comme politiciens peuvent inventer des solutions. Si l'unité de l'œuvre de Ricœur se situe dans le problème de l'imagination, que pourrait en retenir Macron ?

L'imaginaire social prend deux formes qui se répondent de manière conflictuelle : l'idéologie et l'utopie. C'est d'abord l'aspect « pathologique » des deux phénomènes qui semble évident, particulièrement dans le présent conflit : alors que l'idéologie apparaît comme un processus de distorsions et de dissimulations par lequel une classe dominante légitime son usage du pouvoir, l'utopie serait une sorte de fuite qui ne se soucie pas des conditions nécessaires à la réalisation du changement social. Cela dit, l'imagination n'est pas qu'une déformation de la réalité : elle possède une fonction à la fois intégrante et subversive.

## L'idéologie

Le jeune Marx définissait l'idéologie comme une image inversée et renversée de la réalité. Il y a, rappelait-il, ce que les hommes font (praxis) et ce qui vient masquer ou falsifier cette action par la représentation imaginaire (idéologie). La première tâche d'une pensée révolutionnaire est d'éclairer le rapport entre représentation et réalité. Ricœur soutient que cet éclairage peut provenir d'une interprétation du politique où l'exercice de l'imagination est toujours déjà intimement lié à l'agir humain, thèse selon laquelle l'imagination élargit notre compétence à être affecté par l'histoire. Or, Macron écoute-t-il ce que le peuple lui dit ? Peut-il être touché par les délibérations publiques et le « grand débat national » au point de revoir son programme politique ?

Alors que Macron s'est fait élire sur cette idée qu'il œuvrait uniquement par pragmatisme, plus soucieux d'efficacité que de partisanerie, Ricœur rappellerait que ce manque d'idéologie dissimule en réalité une posture néolibérale et individualiste. En exemple, pour Macron, le chômage relèverait davantage d'un problème individuel (le citoyen ne convertit pas ses chances) que d'un épiphénomène lié à la mondialisation (manque de répartition des richesses, délocalisation, etc.). Son idéologie repose donc sur la récupération d'une image essentielle aux temps modernes : celle du *self-made man* entrepreneur. La contestation provenant surtout des milieux ruraux et périurbains, il est clair qu'une « majorité silencieuse » ne se reconnaît plus dans cette image de l'élite urbaine qui a réussi.

En profitant d'une confusion sans cesse réitérée entre progrès collectif et



émancipation du sujet, non seulement la (non-)idéologie macronienne dissimule et tord un intérêt individualiste où l'État se dérobe à ses responsabilités, mais elle s'avère aussi justificatrice, particulièrement lorsque ses idées dominantes se font passer pour des nécessités économiques. La rhétorique politique conduit généralement les citoyens à croire en la nécessité d'intérêts supposément universels et collectifs, intérêts qui, en réalité, sont trop souvent particuliers et individuels ; ici, le problème est qu'une bonne frange de la population ne croit plus en cette prétendue nécessité.

Cette prétention à la légitimité devrait, pour être acceptée par le peuple, s'incarner dans un imaginaire des récits fondateurs. C'est ici que Macron faillit, car son récit en appelle davantage à une élite financière qu'à une collectivité qui s'érode. On retrouve alors la dernière fonction de l'idéologie selon Ricœur, celle de l'intégration à la mémoire historique. Pour que les membres d'une communauté s'identifient à un récit collectif donnant consistance à leurs valeurs et à leurs choix, une réactualisation constante de l'événement fondateur est nécessaire : la réalisation, chaque samedi, des grèves remplace le discours désincarné des politiques et permet de consolider l'identité des révoltés, dont le gilet jaune demeure une métonymie très parlante.

Macron sera responsable s'il est conscient de la perversion possible de ce processus de légitimation, un processus qui n'est pas « mauvais » en soi. Si la fonction intégrante de l'idéologie permet au groupe de croire en son identité, c'est qu'elle est le liant de la collectivité, ce qui garantit sa cohérence. C'est son « identité narrative ». Ce n'est pas l'idéalisation d'une identité qui est néfaste ; c'est sa distorsion qui l'est. S'il est moins courageux, Macron saura voir les dangers qui relèvent de sa propre idéologie, l'expérience démocratique n'étant jamais exempte d'inégalités ou de violences, particulièrement dans ses heurts avec l'autorité et le pouvoir.

## L'utopie

Ricœur met en parallèle l'utopie et l'idéologie en rappelant que si l'idéologie permet de conserver le pouvoir ou de cimenter l'identité, l'utopie suspend le réel en le projetant dans le « nulle part ». Les deux expressions de l'imaginaire social seraient complémentaires tout en étant conflictuelles.

En proposant une société parallèle, l'utopie projette l'identité du social-historique vers un ailleurs qui est aussi

**Le philosophe Paul Ricœur met en parallèle l'utopie et l'idéologie en rappelant que si l'idéologie permet de conserver le pouvoir ou de cimenter l'identité, l'utopie suspend le réel en le projetant dans le « nulle part ».**

TIFFET



Simon Castonguay

Des suggestions ? Écrivez à Robert Dutrisac : [rdutrisac@ledevoir.com](mailto:rdutrisac@ledevoir.com). Pour lire ou relire les anciens textes du *Devoir de philo* : <https://www.ledevoir.com/motcle/le-devoir-de-philo>.

un non-lieu. L'utopie se définit avant tout par sa fonction : contestation de ce-qui-est et appel à un nouveau système, notamment, dans la crise actuelle, par le projet d'un référendum d'initiative citoyenne. De fait, le dispositif de démocratie directe souhaité est une réponse radicale au conservatisme de l'idéologie libérale. Dans sa remise en question du pouvoir, l'utopie vise donc des aspirations réelles, quoique draconiennes.

Le danger de l'utopie, cela dit, est à l'inverse de celui de l'idéologie : alors que la pathologie de l'idéologie repose dans sa tendance à tordre la réalité, celle de l'utopie conduirait à ne pas assez considérer les exigences inconciliables de la réalité politique, par exemple, les ambiguïtés propres à l'usage de l'autorité ou encore les contradictions se dressant entre l'idéal de justice et celui d'égalité. Ce manque d'ancrage au réel pourrait devenir la source de nouvelles constructions idéologiques qui, à leur tour, échapperaient à la logique de l'action pour verser dans la violence et la récupération. Auto-organisé et caractérisé par son horizontalité, le mouvement des gilets jaunes propose des revendications non officielles portées par un discours et des actes effectivement susceptibles d'être récupérés. Rappelons que plusieurs de ses propositions sont proches de la gauche radicale tout en étant compatibles avec l'extrême droite.

Or, Ricœur rappelle que l'utopie a, au-delà de sa forme pathologique, une fonction heuristique : elle maintient ouvert le champ des possibles, elle est une force émancipatrice. Dans un contexte où les rationalisations économiques et identitaires étouffent la vie, ce qui permet de penser autrement peut potentiellement raviver l'action politique.

## Le langage fragile de la démocratie

Qu'a retenu Macron de la pensée de Ricœur, dont l'horizon éthique était la

visée vers une vie bonne dans des institutions justes, où les capacités de chacun sont reconnues ? Pourrait-il réinvestir la quelconque compréhension qu'il en a dans son programme ? Peut-être, et c'est souhaitable, mais rien n'est moins sûr dans la mesure où l'expérience politique implique toujours une part d'arbitraire. Et c'est sans compter le fait qu'elle se nourrit d'un langage équivoque, souvent irréflectif : un langage fragile. Ce langage politique, rappelle Ricœur, est « rhétorique non par vice, mais par essence. Ce qui fait sa limite fait aussi sa grandeur ». C'est là son paradoxe : la politique n'est pas un mal en soi, mais elle offre la possibilité d'exercer une violence, une totalisation, une absence de prise en compte de la réalité.

Si l'imaginaire utopique peut servir de rupture avec le pouvoir conservateur de l'idéologie, cette dernière peut agir telle une fonction intégratrice dans ce système symbolique qu'est la société. Autrement dit, l'utopie est nécessaire afin de critiquer le conservatisme de l'idéologie, mais le rêve d'un autre monde n'est à son tour possible que sur le fond d'une identité narrative formée par le pouvoir instituant de l'imagination.

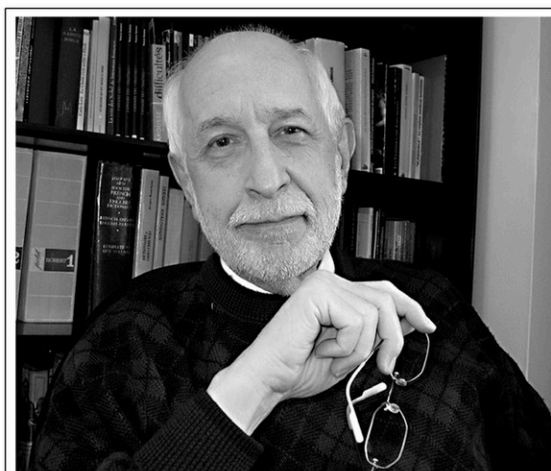
La tension qui existe entre idéologie et utopie atteste de la nature conflictuelle de la démocratie. Macron ne peut trouver par lui-même de solutions philosophiques aux apories de son temps parce qu'il n'y a pas, à proprement parler, de « politique philosophique » : ce travail doit avoir lieu de pair avec les citoyens, peu importe leur allégeance. Force est de constater que le mouvement actuel souligne, peut-être malgré lui, qu'un accomplissement de la liberté individuelle est indissociable d'une éthique de la solidarité. Ce n'est plus aux seuls dirigeants d'investir de philosophie l'action politique : les citoyens possèdent eux aussi cette capacité.

## Congédié?

Voyez  
**François Gendron**  
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545



## III ÉTAT D'URGENCE

## Les illusions de Trump

Donald Trump a décrété vendredi l'état d'urgence pour obtenir le financement de son mur entre les États-Unis et le Mexique. Sa présidence est un brasier qui menace maintenant l'ordre constitutionnel du pays.

Sur un ton défiant, comme d'habitude lorsqu'il est aculé au mur, le président américain a poussé d'un cran son affrontement avec le Congrès en déclarant l'état d'urgence sous des prétextes fallacieux. La construction d'un mur à la frontière entre les États-Unis et le Mexique est nécessaire, a-t-il dit, afin de contenir une menace à la sécurité nationale qu'il résume à « l'invasion de notre pays par les drogues, les trafiquants d'êtres humains et tous les types de criminels et de gangs ». Les xénophobes seront ravis.

La crise est bien réelle. Son théâtre ne se situe pas à la frontière, mais au sein de la Maison-Blanche, qui nous a servi encore une fois un vaudeville de mauvais goût. Dans un impromptu erratique, le président a trituré les faits, vilipendé les journalistes qu'il a accusés de poser de « fausses questions », tout en évoquant au passage qu'il était digne d'un prix Nobel de la paix. L'attribution de cette récompense, en échange de sa démission im-

BRIAN MYLES



mediate, constituerait sans doute l'entente du siècle, mais revenons-en aux faits au lieu de rêver.

Donald Trump se prépare déjà aux prochaines élections, et il souhaite accomplir coûte que coûte cette promesse de construire un mur qui fut sans contredit l'un des moments marquants, du moins pour sa base conservatrice désabusée, lors de la dernière campagne présidentielle. Or, il a échoué dans sa tentative de rançonner la majorité démocrate à la Chambre des représentants, à laquelle il a voulu soutirer le financement du mur en échange du retour au fonctionnement normal des activités du gouvernement fédéral. La paralysie de plus d'un mois, un bourbier de son cru imputé maladroitement aux démocrates, s'est retournée contre lui. Sa décision de reprendre les négociations pour trois semaines, le 25 janvier dernier, n'est rien d'autre que l'expression d'un cuisant revers. En décrétant l'état d'urgence, Donald Trump s'emparera de quelque 6,7 milliards \$US, qui s'ajoutent à une somme de 1,38 milliard déjà autorisée par le Congrès. Le coût du mur, de 5,7 milliards à l'origine, atteindra les 8 milliards.

La légalité de la manœuvre est discutable d'un point de vue constitutionnel, ce pour quoi les démocrates sont en droit d'exiger une révision judiciaire. Trump, toujours aussi arrogant, a prédit qu'il perdrait en première instance et en appel avant que la Cour suprême lui donne finalement raison, comme dans le cas des interdictions d'entrée aux États-Unis pour certains pays à majorité musulmane.

C'est la première fois dans l'histoire qu'un président décrète l'état d'urgence pour obtenir des fonds qui lui ont été refusés au préalable par le Congrès, sur la base d'une crise factice. Cet accroc sérieux au principe de la séparation des pouvoirs pose de sérieuses questions sur les limites à imposer à un président qui abuse de son autorité.

Avant que l'affaire se rende jusqu'en Cour suprême, la Chambre des représentants et le Sénat feraient mieux d'annuler cet état d'urgence de pacotille, ce qui est en leur pouvoir.

## III AGRICULTURE ARTISANALE

## Le Québec à la traîne

De l'allocation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, André Lamontagne, devant les membres de l'Union paysanne il y a une semaine, on a retenu sa déclaration maladroite sur les « ayatollahs » du ministère de l'Environnement. Or le ministre a surtout ouvert la porte à des changements majeurs et hautement souhaitables dans le domaine agricole en affirmant que son « étoile du Nord », sa source d'inspiration, c'était le rapport Pronovost.

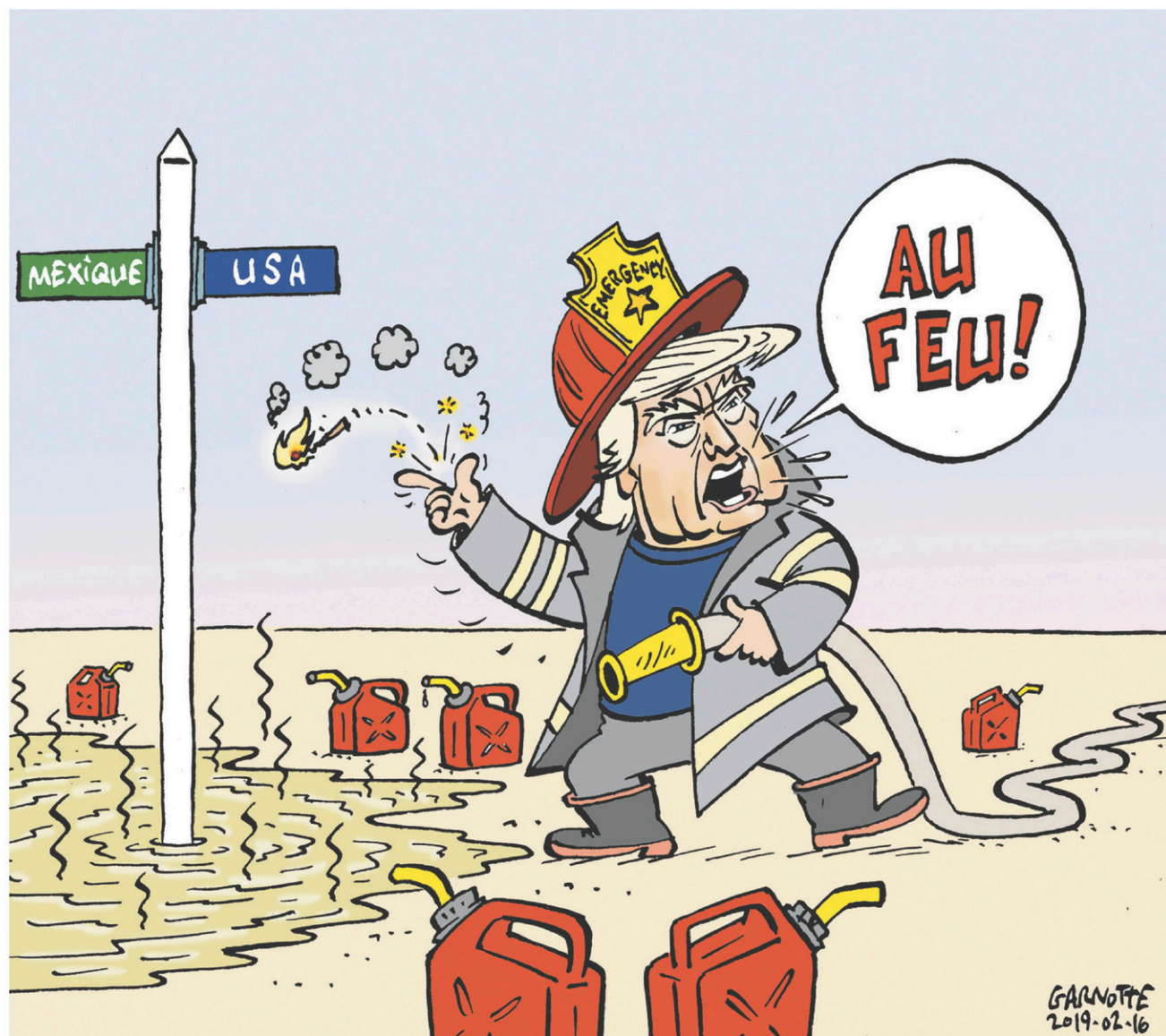
En 2008, Jean Pronovost, qui présidait la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, a produit un rapport qui en appelait à une petite révolution. Outre une révision en profondeur de l'aide étatique, il recommandait au gouvernement de mettre fin au monopole syndical de l'Union des producteurs agricoles (UPA) afin de permettre la fondation d'autres associations et, surtout, l'émergence de petites fermes offrant des produits de niche, notamment biologiques, sur place ou par des circuits courts de distribution.

Le constat que Jean Pronovost faisait, c'est que le secteur agricole risquait d'étouffer sous les lois et règlements et que, même s'il fallait préserver les piliers du système, il importait de « lui insuffler de l'oxygène » et de « l'ouvrir à une mise en marché qui favorise, par le foisonnement des initiatives, des produits agricoles différenciés ».

Le gouvernement libéral n'a pas eu le courage d'abolir le monopole de l'UPA, un geste jugé suicidaire sur le plan politique, et pour le reste, les recommandations du rapport Pronovost, dans une large mesure, sont restées lettre morte. Le secteur agricole demeure sclérosé, toujours aussi axé sur la production de masse et les monocultures, avec des lois et règlements qui rendent extrêmement difficiles d'exploiter une petite ferme diversifiée. En 2015, Dominic Lamontagne, qui a voulu se lancer dans le domaine agricole, publiait un livre sur l'impossibilité de pratiquer l'agriculture artisanale au Québec. Le titre de l'ouvrage que le ministre du même nom a dit avoir lu: *La ferme impossible*.

La Coalition avenir Québec s'est engagée à ne pas toucher au monopole de l'UPA, ce qu'André Lamontagne a reconnu d'emblée. Mais il était tout de même le premier ministre de l'Agriculture à se présenter à un congrès de l'Union paysanne, un regroupement de quelques centaines d'irréductibles, qualifiés d'amateurs par les fermiers industriels. Le ministre a dit qu'il voulait faire de la place à l'agriculteur artisan et favoriser la vente à la ferme et les circuits courts, ce que le rapport Pronovost considérait comme une voie d'avenir.

Il n'y a pas d'ayatollahs au ministère de l'Environnement, mais des règlements qui ne sont aucunement adaptés à l'agriculture artisanale, tout comme au MAPAQ. Traînant de la patte, le Québec n'a pas encore pris le virage de cette agriculture de proximité, à valeur ajoutée, plus écologique et propice à une saine occupation du territoire. Il était plus que temps qu'un ministre de l'Agriculture en fasse une priorité.



## LIBRE OPINION

## Un mal profond en éducation

Samuel Massicotte  
Futur étudiant au baccalauréat  
en enseignement secondaire  
Mashteuiatsh

Le Québec traverse actuellement une grave crise dans le domaine de l'éducation: haut taux de décrochage scolaire, analphabétisme, délabrement des écoles, épuisement des enseignants, abandon massif des nouveaux enseignants, diminution radicale des inscriptions en enseignement, etc. Bien sûr, il serait facile de pointer les coupables les plus évidents: les gouvernements et le manque d'argent. Malheureusement pour nous, le mal qui ronge le système d'éducation québécois est beaucoup plus profond et beaucoup plus diversifié.

Comment pouvons-nous promouvoir l'éducation dans une société où l'effort est plus important que le résultat? « Tu as fait de ton mieux et c'est correct. » Non! Il faut arrêter de chouchouter les enfants et il faut les habituer à la vraie vie dès l'enfance. L'effort, c'est bien, mais ce n'est pas ça qui comptera lorsque le chirurgien n'arrivera pas à sauver la vie de son patient. Le phénomène de « l'enfant de verre », tellement fragile et délicat que le moindre échec peut le briser, doit cesser! Il faut endurcir les

jeunes et les préparer à la vraie vie. Ce travail doit être fait par les parents. Mais eux aussi sont responsables de la crise actuelle.

Comment valoriser le travail de l'enseignant quand un parent vient l'engueuler parce que son enfant a échoué, a été puni ou ne comprend pas? Comment valoriser l'éducation quand des parents écrivent aux enseignants pour demander qu'ils n'enseignent rien de nouveau parce qu'ils partent en voyage? Je vous le demande humblement, comment? Nous vivons dans une société où les enfants-rois sont devenus parents et où les enfants sont devenus des dieux intouchables qu'on ne peut contredire ni contrarier sous peine de graves conséquences.

Comment valoriser l'éducation dans une société où de plus en plus de gens crachent sur l'éducation? Ne nous en déplaise, les réseaux sociaux sont le reflet d'une grande couche de la société, celle des petites gens à qui personne ne demande leur avis autrefois mais qui aujourd'hui ont tous un micro pour se faire entendre. Ces petites gens véhiculent des messages dangereux comme ceci: « Plus tes éduquer plus tes un formaté su nouvelle horde mondiale... », « Men \*\*\* de l'école moé pas besoin de sa un di-

plome », « On ses bin toé tes éduqué aek tes grosses études de riches qui chie sul monde ». Dans le Québec profond qui considère celui qui réussit en affaires comme un « croiseur » et celui qui est éduqué comme un prétentieux qui s'élève au-dessus des masses parce qu'il ne fait pas de fautes de français, l'éducation ne peut pas être valorisée. Et si elle n'est pas valorisée, comment la rendre attrayante?

Nous sommes dans un cercle vicieux où l'éducation est de plus en plus méprisée, dévalorisée et présentée comme un travail plus difficile que les douze travaux d'Hercule, ce qui pousse de plus en plus de jeunes à abandonner l'idée d'enseigner, aggravant donc par le fait même la crise qui sévit. Soyons réalistes, ce n'est pas en faisant un plus gros chèque que tous les problèmes vont disparaître comme par magie. C'est en nous remettant en question en tant que société et en décidant de réellement encourager et valoriser l'éducation en en faisant une priorité. LA priorité. Pouvons les jeunes à réussir, à faire des efforts, à écouter leurs professeurs, à s'informer, à s'éduquer, à aimer apprendre. Réapprenons à aimer l'école et nos enseignants. Accompagnons-les. Aidons-les. Aidons notre avenir.

## LETTRES

## Navrant, navrant!

Pour faire suite à l'article intitulé « Biennale d'hiver, à l'accent britannique », paru dans *Le Devoir* du 13 février 2019, permettez-moi de relever une phrase du commissaire de l'événement Manif d'art 9, M. Jonathan Watkins, et citée par M. Jérôme Delgado, collaborateur au *Devoir*; laissez-moi vous dire mon grand étonnement.

« C'est plus intéressant une chute [d'eau], dit-il en utilisant le mot en français, que de regarder de l'art. Je veux souligner que l'art n'a pas le monopole de la beauté... Mais avec des gens comme ce monsieur, l'art se réduirait-il, hélas, comme une peau de chagrin? Ce monsieur Watkins apprécie-t-il vraiment les modes d'expression d'art visuel, leur valeur intrinsèque, leurs qualités, leur pertinence, puisqu'il semble vouloir s'en distancier ouvertement? Les comprend-il véritablement? Pourquoi cette distance? Ce commissaire vient diriger une biennale d'art alors qu'il dévoile sans hésitation son intérêt pour une chute d'eau qu'il qualifie de plus intéressante que l'art. Aberrant! Quel égarement pourrais-je dire? Désolée, mais ne serions-nous

pas près d'un « sophisme » mis en avant maladroitement en mettant sur le même plan un objet relevant de la nature et une œuvre d'art, fruit de la main de l'homme, de son cerveau et d'un quelconque support pictural?

Hélène Goulet, artiste peintre  
Diplômée de l'École des beaux-arts de Québec et de l'UQAM et cofondatrice du Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV) et du Groupement des arts visuels de Victoriaville (GRAVE)

Le 13 février 2019

## Les signes religieux

Tout d'abord, je désire affirmer que quoique étant athée et n'appréciant pas beaucoup les religions, jamais je ne souhaiterais ni n'accepterais même que l'on empêche qui que ce soit d'avoir ses croyances, sa religion et de s'en réclamer.

Ma mère, qui était catholique engagée, nous répétait que c'était un devoir religieux d'enseigner et de porter la « bonne Parole », entre autres en affichant notre croyance. Et cela me semble normal et évident de vouloir initier les autres à ce que l'on croit être une vérité importante et fondamentale.

J'ai été enseignant en histoire au secondaire. J'aimerais que,

comme moi, les gens croient que les sociétés, les styles de vie, les injustices et les guerres sont le fait des humains et que, pour résoudre nos problèmes et améliorer nos vies, nous ne devons compter que sur nous-mêmes. Et ce, sans interventions divines, surhumaines, extraterrestres ou autres. Je crois à cela aussi honnêtement et sincèrement que les religieux, les penseurs, etc. croient à leurs idées. Donc, lorsque cela se prête, j'aime affirmer haut et fort que le ou les dieux n'existent pas. Cependant, lorsque j'enseignais dans un système d'éducation publique, laïque et obligatoire, donc auprès d'enfants de toutes croyances, religions et idéologies, jamais, au grand jamais, je ne me serais présenté devant mes élèves avec un vêtement sur lequel on aurait pu lire « Dieu n'existe pas ». Je me serais senti irrespectueux et manquant de délicatesse. Je n'aurais pas, non plus, affiché que « Dieu existe » et encore moins qu'un dieu en particulier existe et est le seul et vrai dieu. Les personnes chargées de l'éducation et de l'instruction des enfants doivent conserver cette neutralité préservant la pleine liberté de pensée.

Louis Verdy  
Montréal, le 11 février 2019

# Rencontre entre Kim et Trump, acte II

Charles-Philippe David  
Yann Roche

Respectivement président de l'Observatoire sur les États-Unis et président de l'Observatoire de géopolitique de la Chaire Raoul-Dandurand de l'UQAM

À défaut d'écrire l'Histoire lors du sommet des 27-28 février, et de conclure un accord substantiel de désarmement vérifié du stock d'armes nucléaires nord-coréen, le président des États-Unis et le dirigeant de la Corée du Nord monopoliseront l'attention médiatique.

Il faudra peut-être se contenter du fait que, tant qu'ils se parlent et offrent un bon spectacle, ils ne menacent pas mutuellement de se détruire. Car il y a loin de la coupe aux lèvres... à commencer par le fait qu'il n'y a pas pour l'instant de déclaration commune sur l'inventaire du stock dont dispose Pyongyang. Dès lors, à moins d'une surprise de taille, il faut s'attendre à la répétition du premier sommet, à Singapour : une déclaration de principes assortie de séances photo et d'une conférence de presse où les leaders se targueront d'avoir écarté toute menace de guerre, renvoyant à leurs aides le devoir de faire aboutir un hypothétique accord.

D'un côté, le leader nord-coréen est mû par la volonté de faire baisser la pression et d'éliminer les sanctions contre son régime. De l'autre, le président des États-Unis cherche à tout prix à (au moins) donner l'impression de gagner : il pourra aller jusqu'à crier victoire même s'il a concédé des gains à la Corée du Nord... Bref, ce sommet se déroulera entre réalité et monde alternatif — ce qui en soi n'est pas nouveau sous cette présidence. Or la nouveauté du sommet est ailleurs et réside dans le choix du Vietnam.

## Le retour du Vietnam ?

L'annonce d'un nouveau sommet entre Trump et le leader nord-coréen au Vietnam a pour effet de remettre à l'avant-scène des relations internationales un pays qui en avait été éclipsé depuis la fin de la guerre dans ce pays et les années 1970. Ce choix est symbolique et loin d'être anodin.

La géographie de la région offre une première explication. Baptisé *Cham-mae 1*, du nom de l'autour des palmiers (oiseau de proie emblème aviaire de la Corée du Nord), l'Iliouchine 62 à bord duquel Kim Jong-un effectue ses rares déplacements à l'étranger est nommé par dérision « Air Force un ». Les performances de cet appareil vieillissant peuvent expliquer le choix du Vietnam, plus proche de la Corée du Nord que Singapour — où le sommet de juin 2018 s'était tenu alors que la cité État se situait à la limite du rayon d'action de l'avion. Alors que la Corée du Sud, la Chine et le Japon sont plus proches géographiquement, seul le Vietnam présentait



Kim Jong-un et Donald Trump à Singapour  
EVAN VUCCI ASSOCIATED PRESS

l'avantage d'une accessibilité politiquement acceptable.

Certes, le Vietnam est un pays communiste, et à cet égard il est très loin d'être un allié de Washington. Les effets de la guerre qui les a opposés ne se sont pas encore dissipés, mais les deux États ont récemment normalisé leurs relations, et tant Obama que Trump ont visité le Vietnam. De l'autre, sans être un allié officiel de Pyongyang, le régime de Hanoï est loin d'être farouchement opposé et n'en est que peu critique sur la scène internationale. En acceptant de tenir le sommet dans un pays communiste mais avec lequel les États-Unis ont aplani leurs différences, les protagonistes du sommet cherchent à montrer leur ouverture au dialogue.

## L'ombre de la Chine ?

Un autre facteur est lié à la puissance chinoise. Alliée traditionnelle et quasi inconditionnelle de la Corée du Nord, sa présence se fait continuellement sentir à l'arrière-plan de toute négociation entre Pyongyang et Washington. Or les relations de Beijing avec Hanoï sont particulièrement tendues. Le contentieux territorial en mer de Chine méridionale oppose farouchement les deux pays : le Vietnam, s'il n'est pas le seul opposant à la Chine dans ses revendications dans la région, est le seul qui tienne tête à son puissant voisin. Ainsi, alors que les Philippines de Duterte ont choisi la voie du compromis, en dépit d'un jugement qui leur est favorable de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye en 2017, le Vietnam est de

plus en plus isolé dans ce dossier. Et cet isolement s'est accru avec l'influence croissante de Beijing au sein de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est. Dans un tel contexte, la tenue du sommet sur son territoire peut être interprétée comme un coup de pouce diplomatique au Vietnam.

Mais il s'agit peut-être bel et bien, plus que d'un appui au Vietnam, d'un positionnement américain qui s'inscrit dans la lignée de la guerre économique que se livrent les États-Unis et la Chine et des récentes critiques formulées par Washington sur les actions de Beijing en mer de Chine du Sud. Plus encore, au-delà de la guerre tarifaire, les États-Unis définissent leur politique asiatique actuelle autour d'une « région Indo-Pacifique libre et ouverte » (*free and open Indo-Pacific*). Dès lors, la démarche diplomatique envers la Corée du Nord peut être vue comme relevant de cette politique, et le fait de remettre la République socialiste du Vietnam à l'avant-scène va dans le même sens, notamment pour contrer, même minimalement, l'influence de la Chine dans la région.

Ce sommet des 27 et 28 février a donc des implications géopolitiques qui dépassent les questions nucléaires et le sort de la Corée du Nord et, en cela, il comporte autant d'occasions favorables que de risques de dérapage. Car la Chine est l'acteur de fond dans ce dossier, bien plus que les États-Unis ou que la Corée du Sud. Et au final, il se pourrait que le véritable gagnant de ce sommet soit en fait le Vietnam, avec son retour dans l'arène internationale.

Cheney, vice-président, et de Donald Rumsfeld, secrétaire à la Défense, sous la présidence de George W. Bush, qui ont gagné des milliards de dollars avec cette guerre et par la suite en s'incrutant dans la reprise de la production du pétrole irakien, comme l'explique en partie le film *Vice*. Deux voleurs, parmi les quarante voleurs ou plus de la caverne d'Ali Baba irakienne, qui en plus contrôlent le sésame, ouvre-toi.

On peut se demander si derrière toutes les magouilles, qui ressemblent en partie à l'histoire récente de l'Irak, pour isoler Maduro et soutenir Juan Guaidó, ce dernier le sait. Alors que le Venezuela possède les plus grandes réserves de pétrole connues, réserves à prendre par les successeurs de Dick Cheney, en plus d'être à la porte des États-Unis. Ajoutons que Maduro n'est pas plus dictateur que Poutine en Russie, avec leur simulacre de démocratie électorale, ou que Mohamed ben Salmane de l'Arabie saoudite, qui a fait assassiner et démembrer il y a peu le journaliste Jamal Khashoggi.

Sans qu'on soutienne l'inefficace Maduro, il serait intéressant de connaître les noms de ceux qui possèdent réellement le sésame, ouvre-toi de cette caverne vénézuélienne pour s'assurer que les citoyens de ce pays, et non uniquement les riches, en tirent profit, alors que la plupart des enfants en connaissent la première traduction.

# La menace Wilson-Raybould

KONRAD YAKABUSKI



L'échange date de 1983. D'un côté, le premier ministre canadien de l'époque, Pierre Elliott Trudeau. De l'autre, un jeune chef autochtone de la Colombie-Britannique nommé Bill Wilson. En dénonçant le paternalisme qui caractérisait les relations entre le gouvernement fédéral et les Premières Nations, M. Wilson avait volé la vedette à M. Trudeau lors d'une conférence constitutionnelle en lui déclarant que chacune de ses deux filles adolescentes voulait devenir première ministre. L'une d'elles, a-t-il ajouté, était prête à remplacer M. Trudeau le jour même.

L'histoire réserve parfois de drôles de coïncidences. Si, en 1983, la petite Jody Wilson-Raybould était trop jeune pour limoger Trudeau père, l'ancienne ministre de la Justice pourrait bien finir par faire perdre à Trudeau fils le poste de premier ministre qu'il occupe depuis 2015.

Il va de soi que ce n'est pas ce qui devait arriver lorsque M. Trudeau a nommé M<sup>me</sup> Wilson-Raybould au conseil des ministres après sa victoire électorale il y a un peu plus de trois ans. En choisissant une femme autochtone comme ministre de la Justice et procureure générale du Canada, M. Trudeau voulait souligner son engagement à améliorer les relations entre Ottawa et les Premières Nations, relations qui étaient devenues presque hostiles sous le règne de son prédécesseur, Stephen Harper. Cette frustration à l'égard du gouvernement Harper a convaincu M<sup>me</sup> Wilson-Raybould, alors qu'elle était la chef régionale de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique depuis 2009, de faire le saut en politique fédérale sous la bannière libérale en 2015. M. Trudeau l'avait d'ailleurs personnellement courtisée pour devenir candidate.

**Si, en 1983, la petite Jody Wilson-Raybould était trop jeune pour limoger Trudeau père, l'ancienne ministre de la Justice pourrait bien finir par faire perdre à Trudeau fils le poste de premier ministre qu'il occupe depuis 2015**

Regrette-t-il son choix aujourd'hui ? La crise que traverse le gouvernement Trudeau à la suite de la démission du conseil des ministres cette semaine de M<sup>me</sup> Wilson-Raybould est certainement la pire depuis l'élection de 2015, et elle pourrait bien lui coûter celle de l'automne prochain. Dans une quasi-unanimité, des leaders et des intellectuels autochtones du pays se sont portés à la défense de M<sup>me</sup> Wilson-Raybould depuis quelques jours et ont dénoncé les tentatives de l'entourage du premier ministre de la discréditer en disant, sous couvert d'anonymat, qu'elle était incompétente, égocentrique et « difficile ». C'est surtout cette dernière critique qui a fait sauter bon nombre de femmes, autochtones et non autochtones, qui pouvaient s'identifier au traitement réservé à M<sup>me</sup> Wilson-Raybould.

Jusqu'à maintenant, M. Trudeau n'a pas fourni d'explication satisfaisante pour justifier sa décision de rétrograder M<sup>me</sup> Wilson-Raybould au poste de ministre des Anciens combattants le mois dernier. Encore vendredi, le premier ministre insistait pour dire qu'elle serait encore ministre de la Justice si l'ancien président du Conseil du Trésor Scott Brison n'avait pas lui-même démissionné, forçant un remaniement ministériel. Or, jeudi, le député libéral montréalais Anthony Housefather avait invoqué l'unilinguisme anglais de M<sup>me</sup> Wilson-Raybould pour défendre sa rétrogradation. Ces justifications ne tiennent simplement pas la route.

S'il s'avère que M<sup>me</sup> Wilson-Raybould a été mutée pour avoir refusé de céder à des pressions venues du bureau du premier ministre pour intervenir auprès de la directrice des poursuites pénales dans le cas de SNC-Lavalin, qui fait face à des accusations de fraude, elle pourrait bien faire tomber le gouvernement. C'est d'ailleurs la thèse principale qui circule depuis que le *Globe and Mail* a révélé que M<sup>me</sup> Wilson-Raybould a rencontré le secrétaire principal de M. Trudeau, Gerald Butts, en décembre, à l'hôtel Château Laurier d'Ottawa pour discuter du dossier de SNC-Lavalin. À peine un mois plus tard, elle a perdu son poste. Le jour même de sa rétrogradation, elle a diffusé un long énoncé dans lequel elle défendait son bilan comme ministre de la Justice. Qui-conque savait lire entre les lignes devait conclure que sa mutation était tout sauf volontaire.

Il y a certainement de bonnes raisons de permettre à SNC-Lavalin de négocier, comme le réclame l'entreprise, un accord de réparation avec les autorités fédérales au lieu d'avoir à subir un procès qui pourrait mener à sa faillite. La décision de la directrice des poursuites pénales Kathleen Roussel de refuser d'accepter la demande de SNC-Lavalin semble aller à l'encontre de l'esprit du nouveau Régime d'intégrité que le gouvernement fédéral a adopté l'an dernier. S'il est vrai que les accusations qui pèsent sur SNC-Lavalin datent de 2015, soit avant l'adoption du nouveau régime, l'entreprise semble remplir tous les autres critères pour être admissible à un accord de réparation, ce qui lui permettrait d'éviter une condamnation en échange d'une amende et des réformes de sa gouvernance — réformes que l'entreprise a d'ailleurs déjà instaurées.

Mais de toute évidence, selon les articles du *Globe*, M<sup>me</sup> Wilson-Raybould — qui, il faut le dire, n'a pas encore rendu publique sa version des événements — n'a pas aimé ce qui à ses yeux constituait de l'ingérence politique de la part du bureau du premier ministre dans un dossier juridique qui relevait d'elle. L'erreur de M. Trudeau fut de rétrograder M<sup>me</sup> Wilson-Raybould au lieu de respecter sa décision de ne pas intervenir auprès de M<sup>me</sup> Roussel. Il aurait dû se rappeler les mots du père de M<sup>me</sup> Wilson-Raybould.

# Ali Baba, les quarante voleurs et le Venezuela

Pierre-André Julien  
Professeur émérite, UQTR

Devant le drame qui se joue actuellement au Venezuela, avec un gouvernement qui s'accroche au pouvoir en continuant de se réclamer d'une idéologie qui avait fonctionné du temps de Chávez, quand le prix du pétrole était à son plus haut niveau, sans se préoccuper, quand c'était encore temps, de mettre à niveau cette première source de richesse, on peut faire endosser à ce gouvernement tous les malheurs qui frappent sa population. Population qui n'en peut plus de manquer de denrées, de médicaments et d'autres biens nécessaires pour vivre. Population dont une partie fuit vers les pays voisins en espérant que la pression internationale, avant tout américaine, fera basculer le pouvoir même dans les mains de l'oligarchie traditionnelle qui l'avait pourtant exploitée depuis des décennies.

On peut aussi se demander si, derrière tout ça, il n'y aurait pas ce que

Naomi Klein appelle la stratégie du choc ou le capitalisme du désastre. Stratégie où l'on retrouve systématiquement les Chicago Boys et ainsi l'idéologie économique de l'Université de Chicago qui proclame que seuls les riches sont capables de gouverner les peuples plus ou moins ignorants.

Cette idéologie a fonctionné, par exemple, au Chili, en Russie, en Indonésie et en Irak. Quand on sait, dans ce dernier cas, comment le gouvernement américain encouragea le régime de Saddam Hussein à envahir une partie du Koweït, anciennement irakien, pour ensuite l'attaquer sans l'aval des Nations unies en forgeant le mensonge éhonté de la présence d'armes de destruction massive... Pays déjà exsangue miné par l'embargo sur le pétrole irakien et l'absence d'investissements pour moderniser ses champs pétroliers.

## Des mercenaires

On sait aussi qu'une partie de l'armée américaine était composée de mercenaires dirigés par l'entreprise de Dick

B 12 | PETITES ANNONCES

# ADRESSES DE PRESTIGE

REGROUPEMENT IMMOBILIER

**DIMANCHE 17 FÉVRIER 13H30 - 14H30**

**PRÈS DU PARC MAISONNEUVE**



**1390**  
NOUVEAU-ROSEMONT 6102 39<sup>e</sup> Avenue  
329 000\$ — courtier: James Morris

**LE SANCTUAIRE | VUE SUR LE BOISÉ**



**2950**  
OUTREMONT ADJ. 6000 ch. Deacon #2B  
758 000\$ — courtier: Pierre-Yves Lamarre

**MAGNIFIQUE BORD DE L'EAU**



**1460**  
AHUNTSIC 5061 boul. Gouin O.  
895 000\$ — courtier: Vigen Endinian

**IMMENSE TERRASSE ENSOLEILLÉE**



**1380**  
OUTREMONT 1819 Glendale #202  
449 000\$ — courtier: Marc Fragman

**SPACIEUX JARDIN | GARAGE**



**1190**  
MONT-ROYAL ADJ. 3050 av. Kirkfield  
950 000\$ ou 3950\$/mois — courtier: Kyle Shapcott

**DIMANCHE 17 FÉVRIER 15H00 - 16H00**

**VMR OUEST | LUXUEUSE CUISINE**



**2070**  
MONT-ROYAL 331 av. Carlyle  
2 295 000\$ — courtier: Kyle Shapcott

**SPACIEUX TERRAIN DE 8000 PC**



**2090**  
AHUNTSIC 10762-10764 av. d'Auteuil  
1 295 000\$ — courtier: Vigen Endinian

**PRÈS DU PARC HAMPSTEAD**



**2880**  
HAMPSTEAD 111 rue Finchley  
1 795 000\$ — courtier: Valérie Lacasse

**VUE IMPRENABLE SUR LA VILLE**



**2280**  
VIEUX-MONTRÉAL 801 rue de la Commune #708  
849 000\$ — courtier: Carmen Arbour

**GRAND JARDIN**



**3010**  
MONT-ROYAL 1350 ch. Waterloo  
1 598 000\$ — courtier: Pierre-Yves Lamarre

**VUE SUR LE GOLF | GARAGE**



**2290**  
CITÉ-JARDIN 5000 boul. de l'Assomption #614  
629 000\$ — courtier: James Morris



DES PROPRIÉTÉS UNIQUES VOUS ATTENDENT — CE DIMANCHE

Consultez les fiches détaillées au [Bardagi.com/](http://Bardagi.com/) [code de 4 chiffres]

Contactez-nous : 514 700-2237 | [Bardagi.com](http://Bardagi.com)



RE/MAX du Cartier GB. Agence immobilière, franchise indépendant et autonome de RE/MAX du Cartier 1290, avenue Bernard Ouest, bureau 100, Montréal, Québec H2V 1V9

**Vous êtes à la bonne adresse**  
mariesicotte.com

**Marie Sicotte**  
COURTIER IMMOBILIER  
Groupe Sutton Centre Ouest  
514 953 9808  
marie@mariesicotte.com

Sutton BARNES SICOTTE

**VISITE LIBRE DIM. 17 FÉV. 14H-16H**

**WESTMOUNT**  
561 Av. Grosvenor - 1 695 000 \$  
Petit bijou au style contemporain offrant 5 CAC !  
Complètement rénové !  
MLS: 11245905

**NOUVEAUTÉ**

**VILLE MONT-ROYAL**  
1240 Ch. Lucerne - 975 000 \$  
Charmant semi détaché sur grand terrain  
avec piscine et garage.  
MLS: 10394910

**WESTMOUNT**  
2-3 Westmount Square  
Unités disponibles, vues panoramiques++  
Contactez-nous !

**PROJET CHIC SHACK**  
2150 Route principale - 319 000 \$  
Phase II maintenant disponible !  
Projet intégré de micro-maisons région Tremblant.  
MLS: 11902891

**SUTTON**

**LOIS HARDACKER**  
Ctr. imm. Agréé. Royal LePage Au Sommet, Agence Immobilière

**LAC BROME**

**DÉCOR CHAMPÊTRE ET INTIMITÉ**, domaine de 3,58 acres sur la colline aux abords du «charmant» village de Knowlton. Entrée avec portail conduisant à cette résidence spacieuse, foyer au bois, véranda, garage chauffé. 850 000\$

**450 242-2000**  
[www.loishardacker.com](http://www.loishardacker.com)

**AHUNTSIC (VIEUX-BORDEAUX)**

**VISITE LIBRE - Dimanche 17 février 14h à 16h**  
**GRANDE MAISON DE PIERRES - 12161 RUE LETELLIER**  
1889, entièrement restaurée et rénovée, près rivière, touche de modernité dans un cadre architectural d'époque.  
669 000 \$  
#CENTRIS 23101312  
**MICHEL BERGERON 514-824-4541**  
Courtier immobilier agréé, Re/max Alliance inc.

**REALTA**  
agence immobilière

**ÉQUIPE FRANÇOIS BISSONNETTE**  
courtier immobilier agréé

514 789 2889  
[realta.ca](http://realta.ca)

**VISITE LIBRE dimanche 14 h à 16 h**

**Notre-Dame-de-Grâce | 2301 Hampton**  
425 000 \$

**SUR RENDEZ-VOUS**

 Nouveau Prix 740 000 \$ Outremont adj.   5586 Woodbury	 1 049 000 \$ Outremont   734 Wiseman	 695 000 \$ Centre-Ville   2021 de Bullion	 349 000 \$ Griffintown   1226A Ottawa
 525 000 \$ Lorraine   5 Place de Toul	 Nouveau Prix 299 000 \$ Morin-Heights   14 Susan	 545 000 \$ St-Sulpice   731-731A Bord-de-l'Eau	 425 000 \$ Bolton-Est   8 imp. Jolicoeur

*On vous offre la France*

**B** Patrice Besse  
REALTA s'associe au groupe Patrice Besse, groupe immobilier présent dans l'ensemble de la France. Détails à [realta.ca](http://realta.ca)